



# COMMUNES DE SALINS ET SION

## Rapport concernant la fusion des deux communes

Rédaction : Philippe Chauvie  
Brigitte Gabbud

NOVEMBRE 2011



## TABLE DES MATIERES

<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte .....	1
1.2. But du mandat et démarche suivie .....	1
1.3. Contenu du rapport.....	2
<b>Partie 1 - Etat des lieux .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Historique.....</b>	<b>3</b>
2.1. Organisation politique du Moyen-Age à nos jours .....	3
2.1.1. Salins .....	3
2.1.2. Sion.....	3
<b>3. Population .....</b>	<b>4</b>
3.1. Evolution de la population.....	4
3.2. Structure de la population.....	6
3.3. Composition de la population .....	10
<b>4. Emploi et vie active .....</b>	<b>11</b>
4.1. Population active .....	11
4.2. Secteurs économiques .....	11
<b>5. Fonctionnement et services .....</b>	<b>13</b>
5.1. Personnel communal .....	13
5.2. Collaborations intercommunales .....	14
<b>6. Territoire.....</b>	<b>15</b>
6.1. Limites et surfaces communales .....	15
6.2. Utilisation du sol.....	16
<b>7. Aménagement du territoire.....</b>	<b>17</b>
7.1. Bâtiments et logements .....	17
7.2. Investissements dans la construction .....	19
<b>8. Finances et impôts .....</b>	<b>21</b>
8.1. Introduction .....	21
8.2. Comptes de fonctionnement.....	21
8.2.1. Marge d'autofinancement .....	21
8.2.2. Charges de fonctionnement .....	22
8.2.3. Revenus de fonctionnement.....	25
8.2.4. Coefficient d'impôt, taux d'indexation et taxes .....	26
8.3. Comptes d'investissement .....	28
8.3.1. Dépenses et recettes d'investissement .....	28
8.3.2. Financement des investissements .....	28
8.4. Bilan financier .....	29
8.4.1. Endettement et endettement net .....	29
8.5. Analyse de quelques chiffres-clé .....	31
8.6. Perspectives .....	32
8.6.1. Evolution prévisible d'ici à 2012 .....	33

<b>Partie 2 - Inconvénients-problèmes / Avantages-opportunités .....</b>	<b>34</b>
<b>9. Introduction.....</b>	<b>34</b>
<b>10. Analyse par domaine .....</b>	<b>34</b>
10.1. Identité et vie culturelle .....	34
10.1.1. Noms et armoiries.....	34
10.1.2. Bourgeoisies.....	35
10.1.3. Education.....	35
10.1.4. Culture, sports et loisirs .....	35
10.1.5. Politique sociale.....	36
10.2. Fonctionnement et services.....	36
10.2.1. Administration et bureaux communaux .....	36
10.2.2. Personnel.....	36
10.2.3. Règlements communaux .....	37
10.3. Vie politique .....	37
10.3.1. Autorités et représentativité.....	37
10.4. Voirie et environnement.....	38
10.4.1. Voirie.....	38
10.4.2. Eau potable.....	38
10.4.3. Egouts - STEP.....	39
10.4.4. Déchets.....	39
10.5. Finances .....	40
10.5.1. Impôts et taxes .....	40
10.5.2. Aide du canton à la fusion .....	40
10.5.3. Santé financière.....	40
10.6. Territoire et économie.....	41
10.6.1. Territoire .....	41
10.6.2. Tourisme.....	41
<b>11. Conclusions .....</b>	<b>42</b>
11.1. Les principaux avantages de la fusion.....	42
11.1.1. Pour Salins et Sion .....	42
11.1.2. Pour Salins .....	42
11.1.3. Pour Sion .....	42
11.2. Les inconvénients, risques et faiblesses à prendre en compte .....	43
11.2.1. Pour Salins .....	43
11.2.2. Pour Sion .....	43
<b>12. Annexes.....</b>	<b>44</b>
12.1. Le projet de fusion en quelques dates.....	44
12.2. Liste des membres du CoPil.....	44
12.3. Liste des règlements communaux .....	45
12.4. Références bibliographiques et sources d'informations .....	46

## Liste des tableaux et illustrations

Graphique 1	: Evolution de la population de 1850 à 2010 (cumul des deux communes) .....	5
Graphique 2	: Evolution de la population des communes de 1850 à 2010 .....	5
Tableau 1	: Evolution comparée de la population des communes .....	6
Graphique 3	: Pyramide des âges en 2010 .....	7
Graphique 4	: Population par classe d'âge de 20 ans en 2010 .....	8
Tableau 2	: Evolution de la population par classe d'âge de 20 ans.....	8
Tableau 3	: Rapport de dépendance - Données relatives à l'âge en 1990, 2000 et 2010 .....	9
Tableau 4	: Proportion de population étrangère par commune de 1980 à 2010 .....	10
Tableau 5	: Evolution comparée du nombre de personnes actives occupées 1990 et 2000 .....	11
Tableau 6	: Emplois par secteur dans les communes en 2008 .....	12
Graphique 5	: Répartition des emplois communaux selon les dicastères (équivalent plein temps).....	13
Tableau 7	: Répartition des emplois communaux selon les dicastères (équivalent plein temps).....	13
Tableau 8	: Inventaire des collaborations intercommunales.....	14
Carte 1	: Limites communales, habitants et surface des communes .....	15
Graphique 6	: Surfaces communales.....	15
Tableau 9	: Utilisation du sol par commune 2004-2009.....	16
Tableau 10	: Utilisation du sol par commune - différence entre 1979-1985 et 2004-2009.....	17
Graphique 7	: Utilisation du sol en 2004-2009 et évolution par rapport à 1979-1985 .....	17
Graphique 8	: Nombre et pourcentage de logements par époque de construction en 2009.....	18
Graphique 9	: Investissements dans la construction à Salins de 1995 à 2009 (en milliers CHF) .....	19
Graphique 10	: Investissements dans la construction à Sion de 1995 à 2009 (en milliers CHF).....	20
Tableau 11	: Comptes de fonctionnement par commune (moyenne 2005 à 2010) .....	21
Graphique 11	: Evolution des comptes de fonctionnement 2005 à 2010 (cumul des deux communes).....	22
Graphique 12	: Charges de fonctionnement par fonction en 2010.....	23
Tableau 12	: Charges de fonctionnement par fonction et par commune (moyenne 2005 à 2010) .....	23
Graphique 13	: Charges de fonctionnement par nature en 2010 .....	24
Tableau 13	: Charges de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2005 à 2010).....	25
Graphique 14	: Revenus de fonctionnement par nature en 2010.....	25
Tableau 14	: Revenus de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2005 à 2010) .....	26
Tableau 15	: Coefficient d'impôt et taux d'indexation par commune depuis 2001.....	26
Tableau 16	: Simulation des impôts communaux pour différents niveaux de revenus imposables ...	27
Tableau 17	: Tarif des taxes eau, épuration et ordures .....	27
Tableau 18	: Dépenses et recettes d'investissement de 2005 à 2010 (cumul des deux communes).....	28
Graphique 15	: Investissements et leur financement de 2005 à 2010 (cumul des deux communes) .....	28
Tableau 19	: Financement des dépenses d'investissement de 2005 à 2010 par commune.....	29
Graphique 16	: Evolution du bilan au 31.12. de 2004 à 2010 (cumul des deux communes) .....	30
Tableau 20	: Bilan financier au 31.12 par commune .....	30
Tableau 21	: Principaux chiffres-clé en 2010.....	31
Tableau 22	: Comparaison de quelques valeurs clé par commune et part dans le total en 2010.....	32
Tableau 23	: Situation prévisible de l'endettement net à fin 2012 .....	33



# **1. INTRODUCTION**

## **1.1. CONTEXTE**

Après une première tentative de rapprochement infructueuse en 2003, la Municipalité de Salins a adressé au Conseil municipal de Sion une demande officielle de fusion le 20 juin 2006.

En votation populaire du 17 juin 2007, le corps électoral de Salins a accepté à 93,8 % des votes de "donner mandat au Conseil communal de Salins de poursuivre les démarches nécessaires à la fusion de Salins avec la Municipalité de Sion". Pour faire suite à ces demandes le Conseil municipal de Sion a chargé le responsable des finances de la commune d'assurer la coordination du dossier. Un rapport technique et financier concernant la demande de fusion a été élaboré par la Ville de Sion (mars 2008).

Le Conseil municipal de Sion, en séance du 21 juillet 2011, décide de répondre favorablement à la demande de la commune de Salins et d'engager la procédure de fusion.

Une requête dans ce sens a été faite à l'Etat du Valais en date du 26 août 2011.

Les autorités communales ont décidé de réaliser une étude de fusion et ont attribué le mandat à SEREC comme appui technique en date du 29 août 2011 pour Sion et du 5 septembre 2011 pour Salins.

Un comité de pilotage<sup>1</sup> (ci-après CoPil) a été nommé pour piloter ce projet. Il comprend le président de Salins, le président de Sion, deux conseillers municipaux de Sion et des représentants des deux administrations.

## **1.2. BUT DU MANDAT ET DEMARCHE SUIVIE**

Le but du mandat est l'élaboration d'une étude pour une fusion des communes.

Pour ce faire, SEREC s'est appuyé sur l'expérience acquise lors de l'appui fourni dans la démarche pour la fusion des communes d'Anniviers (Ayer - Chandolin - Grimentz - St-Jean - St-Luc et Vissoie), du Mont-Noble (Nax, Vernamiège et Mase) et du projet de fusion actuel de Mex et Saint-Maurice en Valais ainsi que des travaux réalisés pour le projet de celles d'Yvorne, Leysin et Aigle dans le canton de Vaud. Le dossier de faisabilité de fusion a été élaboré en collaboration avec les deux exécutifs communaux et les responsables des administrations communales ainsi qu'avec les services cantonaux qui sont impliqués dans le processus.

---

<sup>1</sup> La liste des membres du CoPil est donnée à l'annexe 12.2

## **1.3. CONTENU DU RAPPORT**

Le dossier de faisabilité de fusion se divise en deux parties :

### **1) Etat des lieux**

- Historique
- Population
- Emploi et vie active
- Fonctionnement et services
- Territoire
- Aménagement du territoire
- Finances et impôts

### **2) Inconvénients-problèmes / Avantages-opportunités**

Analyse par domaine :

- Identité et vie culturelle
- Fonctionnement et services
- Vie politique
- Voirie et environnement
- Finances
- Territoire et économie

Pour l'état des lieux, les statistiques existantes, complétées par les informations fournies par les communes, ont servi de base de travail.

La partie «forces et faiblesses» et «avantages et inconvénients» a été élaborée à partir du rapport technique et financier établi par la commune de Sion complété par les informations fournies par le CoPil et les deux communes.

La conclusion du rapport reprend les principaux inconvénients et avantages induits par une fusion.

# **PARTIE 1 - ETAT DES LIEUX**

## **2. HISTORIQUE**

### **2.1. ORGANISATION POLITIQUE DU MOYEN-AGE À NOS JOURS**

*Extrait du dictionnaire historique de la Suisse*

#### **2.1.1. Salins**

En 1227, la dîme de Salins était tenue en fief par Jean de la Tour. Le traité de 1260 entre Pierre II de Savoie et l'évêque de Sion plaça Salins à la limite ouest des possessions épiscopales. En 1339, Salins dépendait pour la justice du sautier épiscopal. Dès 1604, la ville de Sion exerça les droits seigneuriaux sur Salins, ce qui amena des tensions entre la ville et la commune rurale; le châtelain, patricien sédunois, était représenté dans la commune par un vice-châtelain. Une première organisation communale est mentionnée en 1338, des statuts datent de 1541. Salins fit partie du dizain d'Hérémence de 1798 à 1815, dès lors du dizain, puis du district (1848) de Sion. Au spirituel, Salins releva jusqu'en 1893 de la paroisse Saint-Pierre à Sion, mais eut un recteur depuis 1837; une chapelle existait depuis 1686, une autre fut dédiée en 1795; l'église actuelle fut construite vers 1890. Autrefois essentiellement agricole et viticole, Salins se tourne de plus en plus vers le tertiaire.

Actuellement le Conseil municipal de Salins comprend cinq membres.

#### **2.1.2. Sion**

Sion ne fut pas touché par la contestation comme le Bas-Valais et c'est dans ses murs que furent exécutés les meneurs de la conjuration des Crochets en 1791. En 1798, Sion fut tiraillé entre les aspirations révolutionnaires de quelques-uns (un arbre de la liberté fut érigé le 10 mars) et le refus du changement du Haut-Valais. L'insurrection contre-révolutionnaire fut matée par les troupes française et vaudoise et la ville pillée par elles le 17 mai.

Sous la République helvétique, Sion devint l'enjeu entre les partisans de l'ancien et du nouveau régime. En mai 1799, la ville fut à nouveau pillée, cette fois par les Haut-Valaisans contre-révolutionnaires. Pour assurer le calme en Valais, le général français Turreau occupa Sion en 1801, puis Bonaparte décida la création d'une République indépendante (1802) avant d'annexer celle-ci à l'Empire (1810). De 1798 à 1801, faute de procès-verbaux, on sait peu sur la municipalité (commune politique) et la chambre de régie (commune bourgeoise). Le préfet national était installé à Sion. Durant la République indépendante, la commune bourgeoise monopolisa à nouveau la politique communale, sous la direction du bourgmestre; elle ne put cependant pas placer plus d'un patricien dans les autorités du dizain, qu'elle dominait avant 1798. Sous le régime français, le maire, nommé par l'empereur, avait deux adjoints.

Avec l'occupation autrichienne dès fin décembre 1813, la bourgeoisie ou commune bourgeoise reprit ses droits et le maire redevint bourgmestre. Jusqu'en décembre 1814, deux partis s'opposèrent, l'un soutenant l'Ancien Régime, l'autre la République indépendante, et formèrent chacun un conseil. Après leur fusion, le nombre de conseillers fut fixé à vingt. De 1815 à 1839, les patriciens se réservèrent les

charges de la bourgeoisie. En politique cantonale, Sion suivit le plus souvent les positions du Haut-Valais (vote par dizain à la Diète au détriment du Bas-Valais) et tenta de retrouver l'influence qu'elle avait avant 1798 dans le dizain. En 1839, avec la nouvelle Constitution cantonale, la distinction se fit entre Assemblée primaire, composée de tous les citoyens valaisans domiciliés depuis au moins cinq ans, et le Conseil général qui réunit exclusivement des bourgeois de Sion.

Les événements politiques du Valais eurent des répercussions à Sion. Après le vote sur la constitution de 1839, la ville abrita le gouvernement légal, Sierre celui du Haut-Valais qui faisait dissidence; l'unité fut rétablie en 1840. En 1844, Sion fut occupé par les Hauts-Valaisans, prélude à la guerre du Sonderbund et à la prise de Sion par les troupes fédérales (novembre 1847).

La constitution cantonale de janvier 1848 et la loi sur les communes de 1851 séparèrent commune politique et commune bourgeoise (ou bourgeoisie), qui se répartirent les biens de la seconde.

Le Conseil municipal compta désormais quinze membres.

Le Conseil bourgeoisial, exécutif de sept membres, et l'Assemblée bourgeoisiale, pouvoir délibérant, gèrent les importants biens de la bourgeoisie. Jusqu'en 1989, la bourgeoisie dut participer à certains frais de la commune municipale.

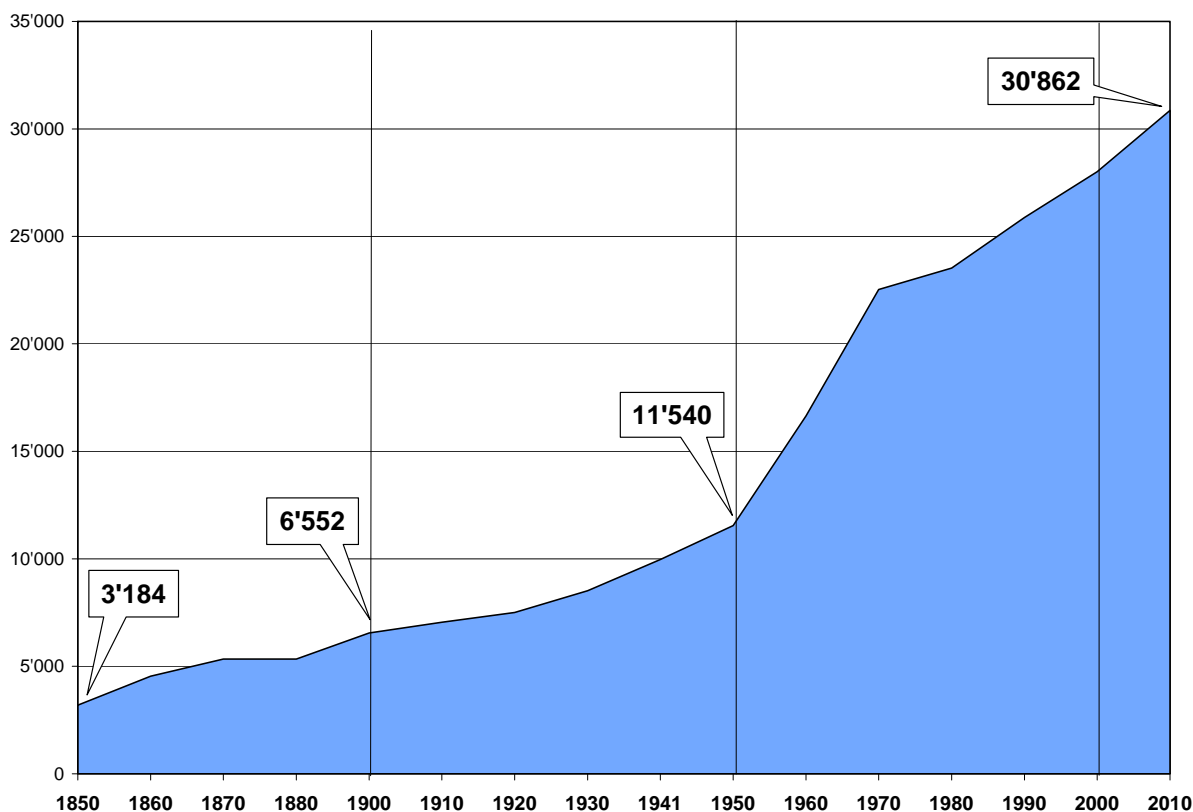
En 1968, la commune de Bramois a fusionné avec celle de Sion.

## **3. POPULATION**

### **3.1. EVOLUTION DE LA POPULATION**

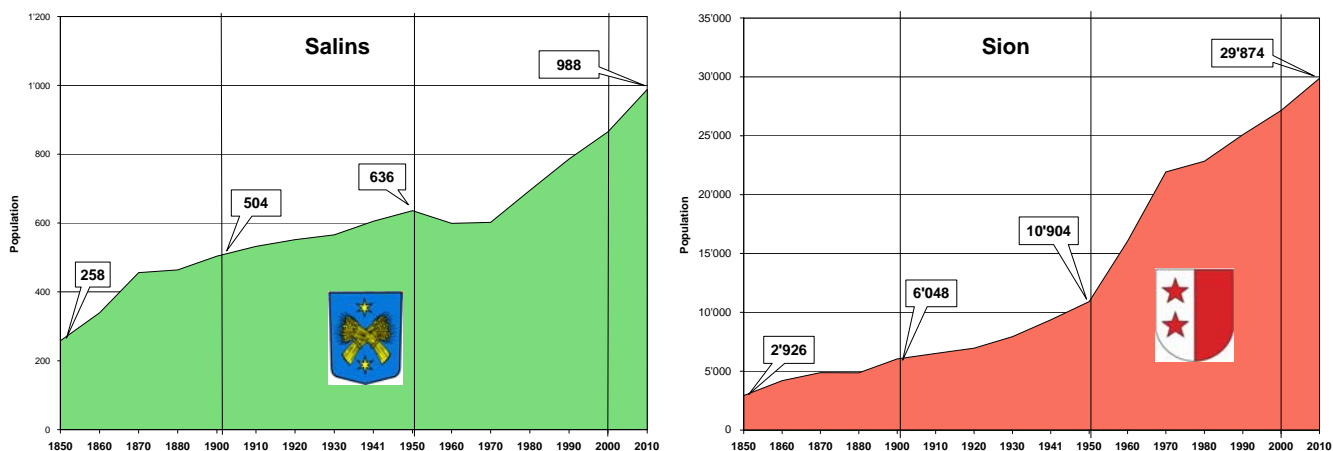
3'148 habitants peuplaient les deux communes de Salins et Sion en 1850. Cette population avait déjà doublé en 1900 (6'552 hab.). Depuis, elle a connu une croissance continue. En 2010, la population cumulée des deux communes se monte à 30'862 résidents, soit près de dix fois celle de 1850. Une très forte croissance a été enregistrée durant la période allant de 1950 à 1970 qui marque la plus forte progression enregistrée (+ 195 %). Près de 11'000 nouveaux habitants ont été dénombrés durant ce laps de temps. Entre 1970 et 1980 l'évolution se poursuit mais de manière beaucoup moins forte (+ 4.4 %, soit + 1'001 hab.). Mais depuis la progression s'intensifie à nouveau et, en 30 ans, c'est plus de 7'300 résidents supplémentaires qui sont dénombrés (+ 31.7 %)

Graphique 1 : Evolution de la population de 1850 à 2010 (cumul des deux communes)



Une comparaison de l'évolution de la population montre que les deux communes ont connu une croissance continue de 1850 à nos jours, sauf entre 1950 et 1970 pour Salins. La progression enregistrée est cependant très différente d'une commune à l'autre. C'est à Sion qu'elle est la plus forte. De 1850 à 2010, la population de la capitale du canton a été multipliée par 10. Elle est passée de 2'926 à 29'874 habitants en 160 ans. Pendant ce temps, Salins qui comptaient 258 habitants en 1850, a vu sa population multipliée par 4. En 2010, la commune compte 988 Salinsards.

Graphique 2 : Evolution de la population des communes de 1850 à 2010



En 1850, Sion ne comptait que 2'926 habitants. Elle était toujours considérée comme une ville aristocratique et paysanne de l'Ancien Régime. Cette époque fut marquée par de grands travaux. La

Sionne fut complètement voûtée dès 1848 ce qui facilita le passage par le Grand-Pont et permis d'élargir les rues. Les places de la Planta et du Midi furent aménagées en 1850 et 1855. L'arrivée du chemin de fer en 1860 permit à la ville de s'étendre vers le sud. La population augmente régulièrement et, en 1900 elle a plus que doublé. 6'048 sédunois sont dénombrés cette année-là. L'évolution remarquable entre 1850 et 1900 est bien plus importante à Sion qui double sa population que pour l'ensemble du Canton du Valais (+ 40 %). Cette constatation se confirme au 20<sup>e</sup> siècle. Entre 1900 et 2000, Sion gagne 21'458 habitants, soit une augmentation de 327 %. Au niveau cantonal un gain de 157'961 résidents est enregistré, soit une hausse de 138 % en 100 ans. Le décollage démographique de la cité sédunoise a été le plus important entre 1950 et 1970. Durant ces deux décennies la population de Sion a connu une augmentation record de 10'987 nouveaux résidents et doublé une nouvelle fois sa population. La ville qui était encore peu bâtie hors des anciennes murailles se développe alors fortement.

Tableau 1 : **Evolution comparée de la population des communes**

COMMUNE	1850	1900	1950	1980	1990	2000	2010		
							Habitants	en % du Total	en % de 1850
Salins	258	504	636	695	786	865	988	3.20%	383%
Sion	2'926	6'048	10'904	22'833	25'093	27'145	29'874	96.80%	1021%
<b>Total</b>	<b>3'184</b>	<b>6'552</b>	<b>11'540</b>	<b>23'528</b>	<b>25'879</b>	<b>28'010</b>	<b>30'862</b>	<b>100 %</b>	<b>969%</b>

En 1850, 258 habitants peuplent la commune de Salins. Elle connaît une progression particulièrement marquée durant les deux décennies suivantes. Jusqu'en 1870, 198 habitants supplémentaires sont enregistrés, soit une augmentation de + 77 % et Salins compte 456 habitants. A titre de comparaison, durant cette période la population cantonale augmente de 19 % et celle de Sion de 35 %. Dès 1870 la progression diminue fortement mais elle se poursuit sans interruption jusqu'en 1950. 180 habitants supplémentaires sont répertoriés pour cette période. En 1950, la commune compte 636 Salinsards. Durant la décennie suivante, de 1950 à 1960, pour la première fois depuis 1850, Salins doit faire face à une diminution de sa population (- 37 habitants ou 5.8 %). Durant ce laps de temps la population cantonale connaît une augmentation assez marquée de 7 %, mais ce sont surtout les villes qui s'étendent, principalement au détriment des communes rurales. Pour Salins, ce phénomène d'exode sera d'assez courte durée. Dès 1960, l'expansion démographique repart, timidement jusqu'en 1970 (+ 3 habitants), puis de manière très positive. De 1970 à 2010, le nombre de Salinsards augmente de 64 % (+ 386 habitants). La progression est régulière, en moyenne 96 nouveaux habitants par décennie. Elle est particulièrement marquée entre 2000 et 2010 où 123 nouveaux résidents sont enregistrés, ce qui constitue la plus grande augmentation de population sur une période de 10 ans depuis 1850.

### 3.2. STRUCTURE DE LA POPULATION

La pyramide des âges permet d'analyser la structure de la population. L'image donnée par la pyramide de la population cumulée des deux communes est très proche de celles du Valais et de la Suisse en 2010. Ces trois pyramides montrent un vieillissement de la population.

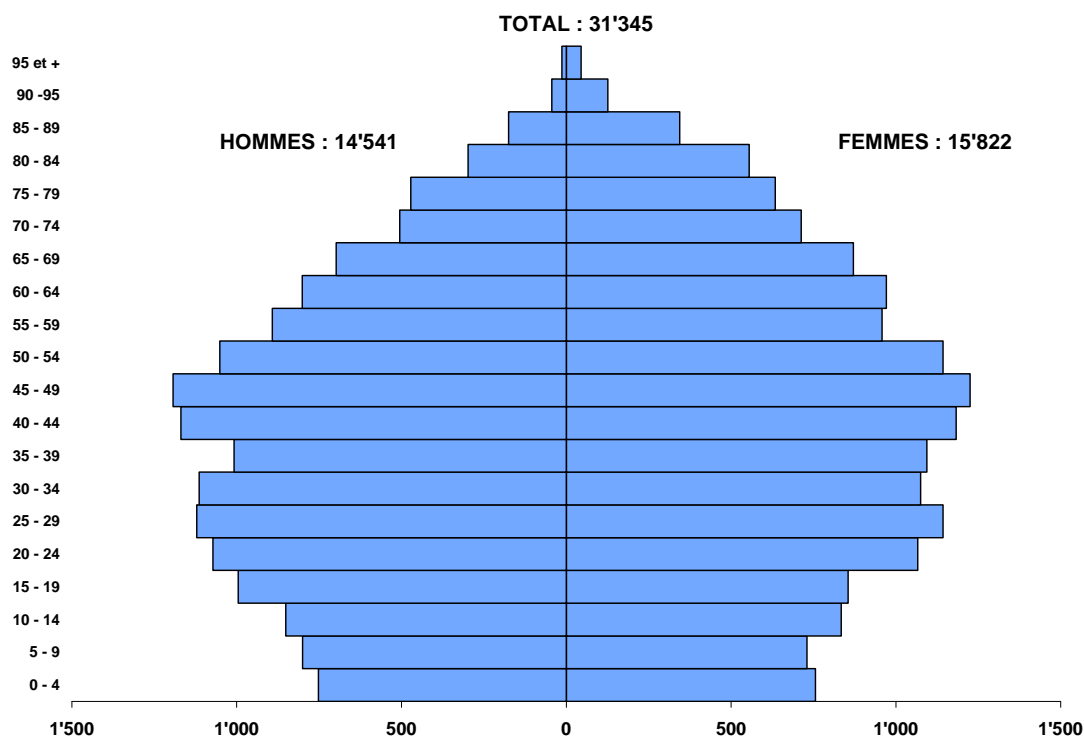
La comparaison entre les pyramides des âges de 2000 et de 2010 indique un rétrécissement de la part des jeunes de moins de 15 ans durant cette décennie. Ce groupe d'âge rassemblait un peu moins de 18 % de la population de Sion et Salins en 2000. En 2010, c'est seulement 15 % des habitants qui ont

moins de 15 ans. C'est à Salins que cette portion de la population a subi le plus fort rétrécissement. En 2000, 20 % des Salinsards avaient moins de 15 ans, ce qui constituait une proportion élevée en comparaison cantonale ou fédérale. En 2010, ils ne sont plus que 16.2 %. Les jeunes sédunois de moins de 15 ans représentaient 17.9 % de la population en 2000, ils ne sont plus que 15 % en 2010.

En 2010, à Sion comme à Salins les deux classes d'âge les plus nombreuses sont celles des personnes entre 40 et 49 ans. Elles comprennent 4'770 habitants, soit plus de 15 % de la population totale. Cette tendance est encore plus marquée au niveau cantonal et fédéral. Elle correspond à la fin de la période du baby boom qui a influencé la démographie des pays occidentaux et qui couvre les années allant de 1945 à 1975.

Le groupe des personnes de plus de 65 ans a augmenté progressivement entre 1990 et 2010 : 3'089 habitants, soit 11.8 % de la population des deux communes constituaient cette classe d'âge en 1990 ; en 2000, 4'092 résidents ont plus de 65 ans, soit 14.6 % de la population globale. En 2010, ce sont 5'493 habitants, soit 17.5 % des Salinsards et des sédunois réunis qui sont en âge d'être à la retraite. Dans la tranche d'âge comprenant les retraités, c'est la population des plus de 80 ans qui a progressé le plus rapidement, passant de 972 habitants (3.5 % du total) en 2000 à 1'600 en 2010 (5.1 %). Durant la même période, la croissance a été moins importante pour la population de 65 à 79 ans qui a passé de 3'120 habitants (11.1 % du total) à 3'893 (12.4 %).

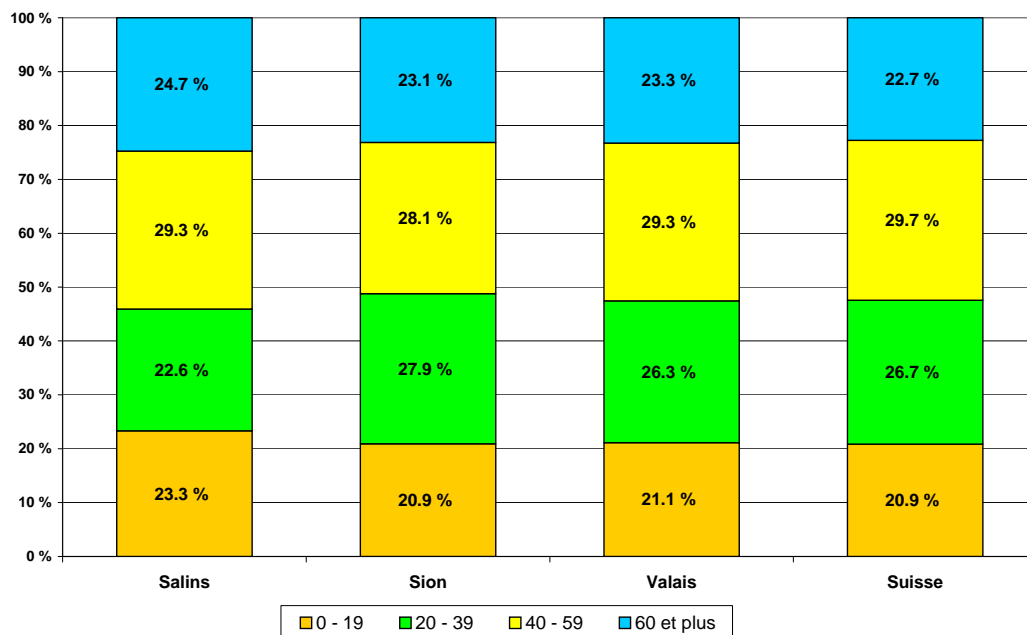
Graphique 3 : **Pyramide des âges en 2010<sup>2</sup>**



La structure d'âge de la population de Salins et de Sion est assez similaire. Elle correspond aussi à celle qui prévaut pour le Valais et pour la Suisse.

<sup>2</sup> Données de l'OFS qui ne correspondent pas tout à fait à celles fournis par les communes

Graphique 4 : Population par classe d'âge de 20 ans en 2010



En 2010 à Salins, un peu moins du quart des résidents (23.3 %) ont moins de 19 ans. Une proportion légèrement plus élevée que pour le Valais (21.1 %) et surtout que pour la moyenne suisse qui se monte à 20.9 % et qui correspond exactement à celle de Sion. Pour cette tranche d'âge, la tendance à la baisse est marquée. Elle représentait 26.1 % en 1990, 24.8 % en 2000 et seulement 21 % en 2010

Pour la population des personnes entre 20 et 59 ans, la situation diffère aussi d'une commune à l'autre. A Sion, la situation est plus favorable avec 56 % des résidents appartenant à cette classe d'âge. C'est un peu au-dessus de la moyenne valaisanne qui s'élève à 55.6 % et un peu au-dessous de celle de la Suisse qui se monte à 56.4 %. A Salins, cette proportion est de 51.9 %. Elle s'est largement érodée depuis 1990 où elle était équivalente à Sion et représentait encore 57.4 % des résidents.

Suivant la tendance constatée en Suisse, la proportion des plus de 60 ans a nettement augmenté entre 1990 et 2010. Pour l'effectif global de la population de Sion et de Salins, la part des plus de 60 ans a augmenté de 69 % entre 1990 et 2010. En 1990 les résidents de plus de 60 ans constituaient 16.5 % de la population de l'entité Sion-Salins. En 2000, cette part avait augmenté à 19.2 % pour atteindre 23.2 % en 2010.

Tableau 2 : Evolution de la population par classe d'âge de 20 ans

Classe	Salins						Sion						Total					
	1990		2000		2010		1990		2000		2010		1990		2000		2010	
	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%	Hab.	%
0 - 19	185	24.1 %	217	24.6 %	229	23.3 %	6'628	26.2 %	6'732	24.8 %	6'344	20.9 %	6'813	26.1 %	6'949	24.8 %	6'573	21.0 %
20 - 39	229	29.9 %	221	25.0 %	222	22.6 %	8'343	32.9 %	7'998	29.4 %	8'471	27.9 %	8'572	32.8 %	8'219	29.3 %	8'693	27.7 %
40 - 59	211	27.5 %	249	28.2 %	288	29.3 %	6'205	24.5 %	7'257	26.7 %	8'526	28.1 %	6'416	24.6 %	7'506	26.8 %	8'814	28.1 %
60 et plus	142	18.5 %	196	22.2 %	243	24.7 %	4'160	16.4 %	5'184	19.1 %	7'022	23.1 %	4'302	16.5 %	5'380	19.2 %	7'265	23.2 %
<b>TOTAL</b>	<b>767</b>	<b>100.0 %</b>	<b>883</b>	<b>100.0 %</b>	<b>982</b>	<b>100.0 %</b>	<b>25'336</b>	<b>100.0 %</b>	<b>27'171</b>	<b>100.0 %</b>	<b>30'363</b>	<b>100.0 %</b>	<b>26'103</b>	<b>100.0 %</b>	<b>28'054</b>	<b>100.0 %</b>	<b>31'345</b>	<b>100.0 %</b>

La structure d'une population peut être analysée à travers une série d'indices permettant de mieux cerner la situation à une époque donnée.

Le rapport de dépendance, calculé ci-dessous, indique la proportion de la population en âge d'être active par rapport aux personnes inactives (population de moins de 19 ans et de plus de 65 ans). Plus le rapport de dépendance est élevé, moins la situation est favorable pour ce critère.

Pour l'entité Salins - Sion, l'évolution du rapport global de dépendance constatée entre 1990 et 2010 s'avère négative. Ce rapport se situait à 0.61 en 2000. Il est alors bien meilleur que celui de la moyenne valaisanne qui se montait à 0.68 ou suisse qui indiquait 0.66. Pour 2010, la situation évolue défavorablement et il n'y a plus que 100 personnes en âge d'activité pour 65 résidents qui ne le sont pas dans les communes de Sion et Salins. En 2010, ce critère est un peu meilleur : 100 actifs potentiels pour 63 habitants qui ont moins de 20 ans ou plus de 65 ans sont dénombrés à Sion et à Salins. C'est toujours un peu plus favorable que pour le Valais (0.62) et la Suisse (0.61).

A Salins le rapport global de dépendance a évolué plus défavorablement que dans la cité sédunoise. Alors qu'il était équivalent dans les deux communes en 1990 à 0.61, il a passé en 2010 à 0.70 à Salins contre 0.62 à Sion. C'est surtout l'augmentation du nombre de personnes âgées à Salins qui explique l'augmentation de son rapport de dépendance. A Sion, ce rapport a pu être maintenu à son niveau de 1990, mais à cause de la diminution de la population jeune.

**Tableau 3 : Rapport de dépendance - Données relatives à l'âge en 1990, 2000 et 2010**

	Salins			Sion			Salins - Sion			Valais			Suisse		
	1990	2000	2010	1990	2000	2010	1990	2000	2010	1990	2000	2010	1990	2000	2010
Rapport de dépendance des moins de 20 ans*	0.39	0.41	0.40	0.42	0.41	0.34	0.42	0.41	0.34	0.47	0.42	0.34	0.42	0.38	0.34
Rapport de dépendance des plus de 64 ans**	0.22	0.27	0.31	0.19	0.24	0.28	0.19	0.24	0.28	0.21	0.25	0.28	0.24	0.25	0.27
Rapport global de dépendance ***	0.61	0.69	0.70	0.61	0.65	0.62	0.61	0.65	0.63	0.68	0.66	0.62	0.66	0.63	0.61
Indice de renouvellement ****	1.11	0.85	0.82	1.43	1.16	1.00	1.42	1.15	1.00	1.46	1.20	0.91	1.40	1.22	0.91
00 - 19	24.1 %	24.6 %	23.3 %	26.2 %	24.8 %	20.9 %	26.1 %	24.8 %	21.0 %	27.8 %	23.7 %	21.1 %	25.2 %	22.9 %	20.9 %
20 - 64	62.2 %	59.2 %	58.8 %	62.1 %	60.7 %	61.6 %	62.1 %	60.6 %	61.5 %	59.6 %	61.3 %	61.8 %	60.4 %	61.7 %	62.2 %
65 et +	13.7 %	16.2 %	17.9 %	11.8 %	14.5 %	17.5 %	11.8 %	14.6 %	17.5 %	12.5 %	15.1 %	17.1 %	14.4 %	15.4 %	16.9 %

\* = Nombre de personnes entre 0 et 19 ans / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

\*\* = Nombre de personnes de 65 ans et plus / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

\*\*\* = Nombre de personnes entre 0 et 19 ans + celui de plus de 64 ans / Nombre de personnes entre 20 et 64 ans

\*\*\*\* = Nombre de personnes entre 15 et 39 ans / Nombre de personnes entre 40 et 64 ans

Plus le rapport global de dépendance est élevé, moins il y a de personnes qui composent les actifs

La composition de la classe des actifs peut aussi être analysée à l'aide de l'indice de renouvellement. Ce dernier permet de déterminer si l'effectif de la classe des jeunes actifs qui ont entre 15 et 39 ans est suffisante pour remplacer celle des 40 à 64 ans. Pour cet indice aussi la situation était largement plus favorable en 1990 qu'en 2010. Il faut relever que cette tendance est remarquée aussi bien dans les communes de Sion et de Salins que pour le Valais et la Suisse. Les classes d'âges les plus marquées par le baby boom constituent en 2010 la tranche d'âge des 40-60 ans.

Pour la commune de Sion comme pour le cumul des deux communes, l'indice de renouvellement indique une valeur de 1.00 en 2010. L'effectif des jeunes actifs de 15-39 ans est donc juste assez suffisant pour remplacer les résidents en âge d'être actifs qui ont entre 40 et 64 ans. C'est mieux que pour la moyenne valaisanne et suisse qui affichent pour cet indice une valeur de 0.91 en 2010. En 1990 (1.42) et en 2000 (1.16) cet indice était toutefois bien plus positif pour la population cumulée des deux communes. A Salins cet indice est largement moins favorable. Il est de 0.82 en 2010. Il était déjà négatif en 2000 (0.85) contrairement à 1990 où il indiquait une valeur de 1.11.

### 3.3. COMPOSITION DE LA POPULATION

Avec 7'801 personnes à la fin de 2010, la population étrangère représente 25.3 % des résidents des deux communes. Une valeur assez élevée comparée à celle du canton du Valais (21 %), la moyenne nationale se situe quant à elle à 22.4 %.

La proportion de résidents d'origine étrangère a crû de manière importante entre 1980 (13.6 %) et 1990 (19.5 %). Depuis la progression s'est poursuivie, mais à un rythme plus lent. Cette évolution s'inscrit dans un contexte national où la progression a été similaire durant ces 3 dernières décennies.

Tableau 4 : Proportion de population étrangère par commune de 1980 à 2010

		Salins		Sion		Salins-Sion		Valais	Suisse
<b>1980</b>	population suisse	680	97.8 %	19'646	86.0 %	20'326	86.4 %	91.4 %	85.6 %
	population étrangère	15	2.2 %	3'187	14.0 %	3'202	13.6 %	8.6 %	14.4 %
	<b>Total</b>	<b>695</b>	100.0 %	<b>22'833</b>	100.0 %	<b>23'528</b>	100.0 %	100.0 %	100.0 %
<b>1990</b>	population suisse	728	92.6 %	20'114	80.2 %	20'842	80.5 %	86.3 %	83.3 %
	population étrangère	58	7.4 %	4'979	19.8 %	5'037	19.5 %	13.7 %	16.7 %
	<b>Total</b>	<b>786</b>	100.0 %	<b>25'093</b>	100.0 %	<b>25'879</b>	100.0 %	100.0 %	100.0 %
<b>2000</b>	population suisse	809	93.5 %	20'704	76.3 %	21'513	76.8 %	83.5 %	80.2 %
	population étrangère	56	6.5 %	6'441	23.7 %	6'497	23.2 %	16.5 %	19.8 %
	<b>Total</b>	<b>865</b>	100.0 %	<b>27'145</b>	100.0 %	<b>28'010</b>	100.0 %	100.0 %	100.0 %
<b>2010</b>	population suisse	884	89.5 %	22'177	74.2 %	23'061	74.7 %	79.0 %	77.6 %
	population étrangère	104	10.5 %	7'697	25.8 %	7'801	25.3 %	21.0 %	22.4 %
	<b>Total</b>	<b>988</b>	100.0 %	<b>29'874</b>	100.0 %	<b>30'862</b>	100.0 %	100.0 %	100.0 %

La situation diffère cependant d'une commune à l'autre. A Salins, la quasi-totalité des habitants (97.8 %) qui peuplaient la commune en 1980 étaient d'origine suisse. Dès 1990, la situation fluctue et la proportion de résidents d'origine étrangère atteint 10.5 % en 2010. En 2010 par contre, c'est plus d'un sédunois sur quatre qui est d'origine étrangère (25.8 %). Statistiquement les villes sont au bénéfice d'un plus grand mixage de population. Sion est cependant la ville du Valais romand qui affiche le taux le plus bas de population étrangère. En comparaison la communauté étrangère représente 29.4 % de la population de Sierre, 30 % de celle de Monthey et 31 % des habitants à Martigny.

A Salins en 2010, 79 % des résidents étrangers de la commune sont originaires d'un pays de l'Union Européenne. Ce taux augmente encore de 10 % (à 89 %) en prenant en compte les habitants qui proviennent d'un autre pays européen. A Sion la situation est différente : 71 % de la population étrangère provient de pays de l'Union européenne et 14 % sont d'origine européenne mais de pays non-membres de l'Union européenne.

## 4. EMPLOI ET VIE ACTIVE

### 4.1. POPULATION ACTIVE

En 2000, les communes de Salins et Sion comptaient 13'519 personnes actives. C'est 381 de plus que 10 ans auparavant. Le nombre de personnes actives a augmenté de 2.9 % en dix ans alors que durant la même période la population résidente augmentait de 8.2 %.

La part de la population active a donc diminué durant la décennie 1990 - 2000. Les actifs, qui représentaient 50.8 % des habitants des deux communes en 1990, n'étaient plus que 48.3 % en 2000. A titre de comparaison, en 2000 la moyenne valaisanne se situe à 48.5 % et la moyenne suisse à 56.6 %.

Tableau 5 : Evolution comparée du nombre de personnes actives occupées en 1990 et 2000

	1990			2000			Evolution des actifs 1990-2000
	Population	Actifs	% actifs	Population	Actifs	% actifs	
Salins	786	373	47.5 %	865	418	48.3 %	+ 12.1 %
Sion	25'093	12'765	50.9 %	27'145	13'101	48.3 %	+ 2.6 %
<b>Total</b>	25'879	13'138	50.8 %	28'010	13'519	48.3 %	+ 2.9 %

A Salins, la situation a évolué favorablement durant la décennie 1990 - 2000. La part des actifs occupés ayant évolué de 12 % pour atteindre un taux de 48.3 % en 2000, ce qui est exactement le taux d'actifs à Sion, où ce taux a diminué de 2.6 % entre 1990 et 2000.

En 2000, à Sion et à Salins les actifs domiciliés dans les deux communes travaillent majoritairement dans le secteur tertiaire. Ce secteur occupe 81 % des actifs résidents à Sion, et 79.4 % des habitants actifs de Salins. Dans les deux communes la proportion des résidents actifs occupés dans le secteur secondaire avoisine 16.5 %. A Salins 16 personnes domiciliées dans la commune sont occupées par une activité dans le secteur primaire. C'est sept de plus qu'en 1990. A Sion, 315 actifs résidents sont occupés dans les secteurs agricoles et sylvicoles c'est 184 de plus que dix ans auparavant.

Toujours lors du recensement fédéral de 2000, trois Salinsards actifs sur quatre étaient des pendulaires. Cette même année, un actif sédunois sur cinq travaillait hors de la commune.

### 4.2. SECTEURS ECONOMIQUES

A l'image de l'évolution générale qui prévaut en Suisse et en Valais, il est possible de constater que la structure d'activité évolue vers une plus grande importance du secteur tertiaire à Sion et à Salins. C'est dans ce secteur que sont répertoriés la plus grande proportion des emplois équivalent plein temps<sup>3</sup> offerts sur les territoires communaux de Sion et de Salins.

<sup>3</sup> Dans ce chapitre le terme «emploi» est utilisé pour qualifier un équivalent plein temps

Tableau 6 : **Emplois par secteur dans les communes en 2008**

	Emplois (équivalents plein temps) offerts sur le territoire communal			
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Total
Salins	38	32	98	168
Sion	246	4'830	16'263	21'338
Valais	5'798	35'490	75'366	116'654
Suisse	116'566	1'001'183	2'395'732	3'513'481
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>4'862</b>	<b>16'361</b>	<b>21'506</b>
Salins	22.6 %	19.0 %	58.3 %	100.0 %
Sion	1.2 %	22.6 %	76.2 %	100.0 %
Valais	5.0 %	30.4 %	64.6 %	100.0 %
Suisse	3.3 %	28.5 %	68.2 %	100.0 %
<b>Total</b>	<b>1.3 %</b>	<b>22.6 %</b>	<b>76.1 %</b>	<b>100.0 %</b>

La structure d'activité est cependant très différente d'une commune à l'autre. A Sion le secteur tertiaire offre trois quart des emplois. Une proportion élevée au regard de la place qu'occupe ce secteur d'activité au niveau cantonal et fédéral mais qui peut s'expliquer par le rôle de capitale économique et administrative cantonale de la ville de Sion. A Salins, par contre le secteur tertiaire représente moins de six emplois sur dix offerts sur le territoire de la Commune.

Le **secteur tertiaire** est celui qui a enregistré le plus de nouveaux emplois de 1995 à 2008 pour les deux communes. A Salins, c'est 41 emplois supplémentaires qui sont dénombrés dans la branche des services, soit une augmentation d'un peu plus de 70 % en 13 ans. Durant la même période, à Sion 2'238 nouveaux emplois sont enregistrés dans le secteur tertiaire, alors que les secteurs primaires et secondaires perdent un peu plus de 500 emplois.

A Sion (22.6 %) comme à Salins (19.0 %) le **secteur secondaire** qui regroupe les branches de l'industrie, de l'artisanat et du bâtiment offre proportionnellement moins d'emploi qu'en Valais (30.4 %) et qu'en Suisse (28.5 %). En 1995, ce secteur offrait pourtant plus d'un quart des emplois à Sion et près de quatre emplois sur dix à Salins. Six ans plus tard, lors du recensement des entreprises de 2001, la commune de Sion avait perdu 693 emplois dans les branches d'activité du secondaire. Récemment, la situation a cependant évolué de manière favorable avec un gain de 298 emplois dans ce secteur entre 2001 et 2008. Pour Salins, la décennie 1995-2005 a aussi été largement défavorable à l'emploi dans le secteur secondaire. En 1995, les entreprises de la commune actives dans ce secteur offraient 48 emplois. En 2005, il n'en subsistait plus que 18 qui ne représentaient plus que 12 % des emplois disponibles sur le territoire de Salins. Cette situation a cependant évolué de manière positive et en 2008 une hausse de 14 nouveaux emplois est observée dans ce secteur à Salins.

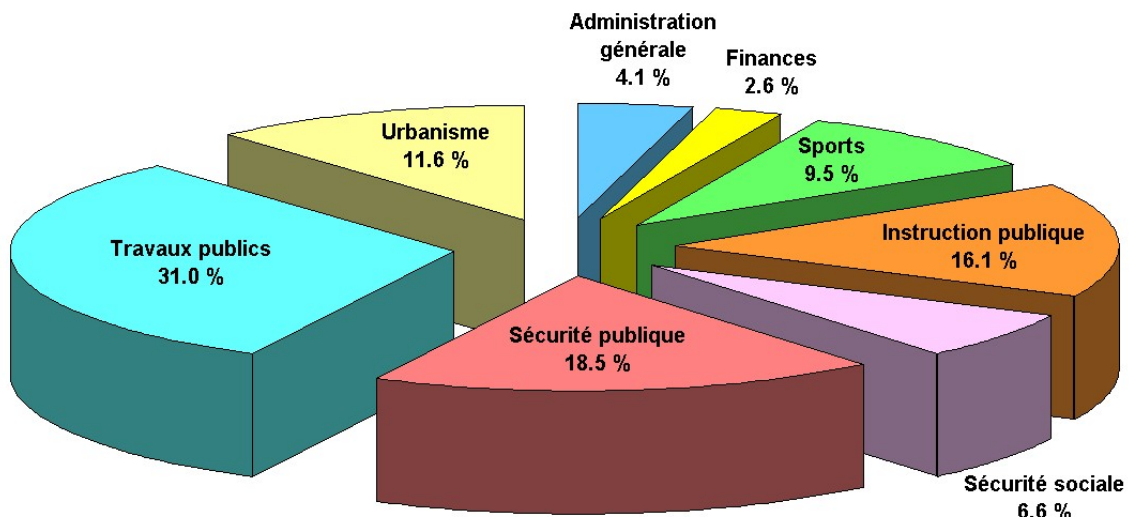
En 2008, le **secteur primaire** qui regroupe les branches de l'agriculture et de la sylviculture offre 38 emplois à Salins et 246 à Sion. Depuis 1995, ce secteur représente une proportion très faible, moins de 2 %, des emplois offerts à Sion. L'érosion de ce secteur est continue dans la capitale, près d'un tiers des emplois offerts dans ce secteur ont été perdus de 1995 à 2008. A Salins, par contre, la proportion des emplois offerts dans le secteur primaire est remarquablement élevée en regard de la situation qui prévaut en Valais et Suisse. En 2008, ce secteur représente 38 emplois (22.6 % du total) de la commune. C'est 18 de plus qu'en 1995, mais 7 de moins qu'en 2005. En 2008, l'OFS dénombrait 17 exploitations agricoles sur la commune de Salins. En 2010, ce chiffre s'était encore accru pour atteindre 20 exploitations.

## 5. FONCTIONNEMENT ET SERVICES

### 5.1. PERSONNEL COMMUNAL

Les deux administrations communales de Salins et Sion fonctionnent à ce jour avec près de 400 équivalents plein temps (EPT)<sup>4</sup>.

Graphique 5 : Répartition des emplois communaux selon les dicastères (équivalent plein temps)



Logiquement, c'est Sion qui emploie la plus grande part de l'effectif avec près de 394 EPT. Ces postes sont répartis entre près de 840 personnes, dont une partie sont des auxiliaires ou des stagiaires. Celles qui travaillent à un pourcentage de 20 % et plus représentent environ 500 personnes. En ce qui concerne la commune de Sion, le dicastère qui occupe le plus de personnel est celui des travaux publics avec 122 EPT soit près de 31 % du total. La sécurité publique qui regroupe le service de police, celui des ambulances, le contrôle des habitants et le service du feu est le deuxième plus important avec 74 EPT soit le 18.5 % du total. L'instruction publique (sans les enseignants) offre 64 EPT. Les autres services se partagent un peu plus du tiers des effectifs (34 % du total) et disposent de l'équivalent de 135 EPT.

Tableau 7 : Répartition des emplois communaux selon les dicastères (équivalent plein temps)

Division	Salins		Sion		Total	
Administration générale	0.8	12.9 %	15.7	4.0 %	16.4	4.1 %
Finances	0.5	8.6 %	9.9	2.5 %	10.4	2.6 %
Sports			38.0	9.7 %	38.0	9.5 %
Instruction publique	0.6	10.3 %	63.7	16.2 %	64.3	16.1 %
Sécurité sociale			26.2	6.7 %	26.2	6.6 %
Sécurité publique	0.5	8.6 %	73.5	18.7 %	74.0	18.5 %
Travaux publics	2.0	33.6 %	121.7	30.9 %	123.7	31.0 %
Urbanisme	1.5	25.9 %	44.8	11.4 %	46.3	11.6 %
<b>Total</b>	<b>5.8</b>	<b>100.0 %</b>	<b>393.6</b>	<b>100.0 %</b>	<b>399.4</b>	<b>100.0 %</b>

<sup>4</sup> Sans les enseignants

A Salins, la commune prend en charge 5.8 EPT répartis entre 8 employés et 3 étudiants qui apportent leur aide à la décharge les mercredi et samedi après-midi. Les tâches liées aux travaux publics, à l'urbanisme et à la sécurité publique représentent les deux tiers (68 %) des ressources en personnel de la commune. Le solde, soit 32 % du personnel ou 1.9 EPT est affecté à l'administration, aux finances et à l'entretien de l'école. Le personnel employé par des organisations intercommunales comme la crèche et l'unité d'accueil pour écolier n'est pas pris en compte dans le recensement des emplois communaux.

## 5.2. COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Les deux communes sont déjà très liées par les collaborations intercommunales qui se sont nouées au cours du temps. Une quinzaine de collaborations ont été inventoriées. Elles concernent un grand nombre de domaines et sont effectives aussi bien dans l'administration, la culture, les loisirs et le culte, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire, que dans l'entretien et l'exploitation des forêts, la sécurité publique ou encore la formation.

Il est à relever que les prestations de soins et l'aide sociale sont fournies à l'échelle du district en ce qui concerne le CMS.

Tableau 8 : Inventaire des collaborations intercommunales

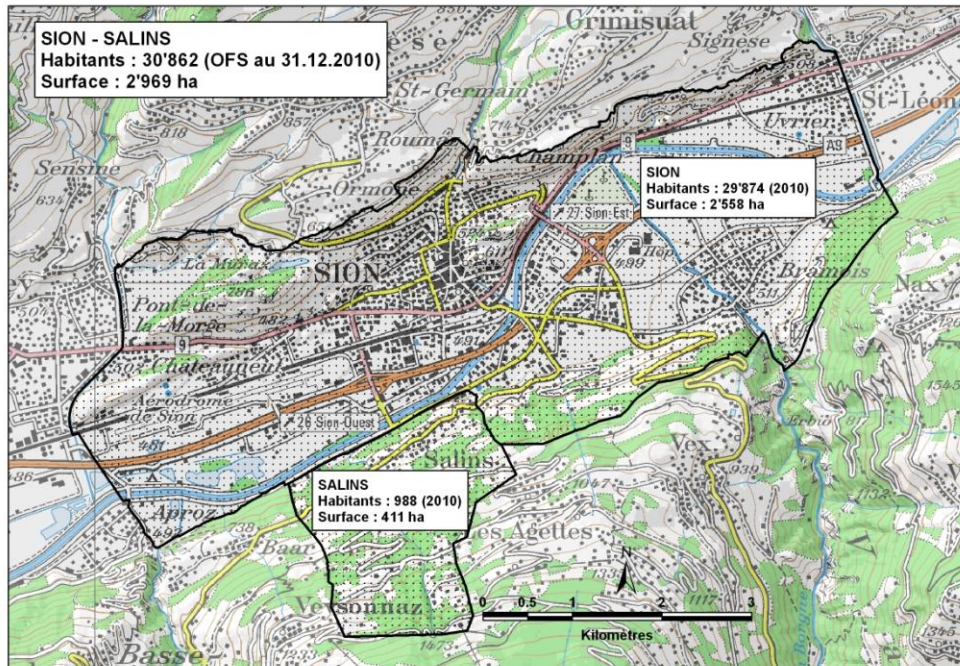
Domaine de collaborations	Salins	Sion	Autres
<b>Collaborations administratives</b>			
Développement régional	x	x	Région Valais central
Sion Région Tourisme	x	x	Région Valais central
<b>Culture, loisirs et culte</b>			
<b>Equipements / institutions publics culture - loisirs - sport</b>			
Utilisation ponctuelle des infrastructures sportives de Sion	x		
<b>Paroisses</b>			
Paroisse protestante Sion-Région	x	x	Districts
<b>Aide sociale et Santé</b>			
<b>Prestations de soins</b>			
Centre médico-social (CMS)	x	x	Agettes-Veysonnaz
<b>Eau, Energie</b>			
Netcom SA	x	x	
Energie de Sion-Région SA (ESR)	x	x	21 communes
Centre Informatique de Gestion (CIGES SA)	x	x	
<b>Environnement et aménagement du territoire</b>			
<b>Evacuation des eaux usées</b>			
STEP Chandoline	x	x	
<b>Traitement des déchets et des ordures</b>			
Usine de traitement des ordures du Valais central (UTO)	x	x	
<b>Entretien et exploitation des forêts</b>			
Triage forestier du cône de Thyon	x	x	
<b>Sécurité publique</b>			
<b>Sécurité publique, feu, PC</b>			
CSI	x	x	16 communes
<b>Structure pour la petite enfance</b>	x		
<b>Formation primaire / secondaire</b>			
Cycles d'orientation de Sion	x		
Centre pédagogique spécialisé	x	x	Districts

## 6. TERRITOIRE

### 6.1. LIMITES ET SURFACES COMMUNALES

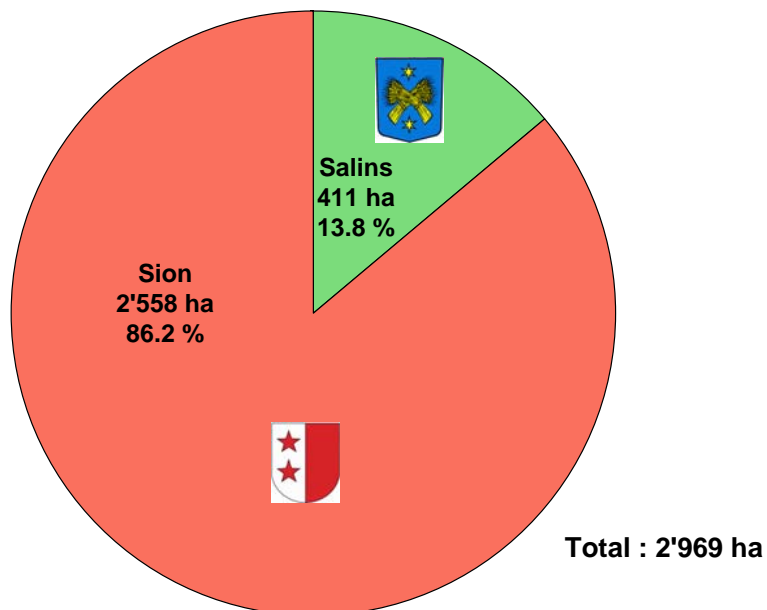
Les deux communes de Salins et Sion ont une frontière limitrophe de 3 km et couvrent 2'969 hectares de la plaine au coteau. Le territoire des deux communes s'étale entre 478 m. et 1'471 m. d'altitude.

Carte 1 : Limites communales, habitants et surface des communes



Sion possède le plus grand territoire avec une surface de 2'558 hectares. Salins compte 411 hectares.

Graphique 6 : Surfaces communales



## 6.2. UTILISATION DU SOL

La plus grande partie du territoire des deux communes est composé de surfaces agricoles utiles (1'156 hectares ou 38.9 % du territoire). A Sion, comme à Salins, ce sont les cultures arboricoles et viticoles qui occupent la plus grande partie, 858 hectares au total, de la surface agricole utile. Les deux communes possèdent des prés et terres arables ainsi que des pâturages pour une surface globale de 285 hectares. A Salins, un alpage occupe 13 hectares. A Sion les surfaces agricoles utiles s'étalent sur plus de 1'021 hectares et représentent près de 40 % du territoire. A Salins, près du tiers de la surface communale (32.8 %) est utilisée pour l'agriculture.

Les surfaces dévolues à l'habitat et aux infrastructures occupent 1'140 ha, soit 38.4 % du territoire des deux communes. L'aire dévolue aux bâtiments ne représente qu'une petite partie de cette surface (12 %). Elle s'étend sur 137 hectares. A Sion et Salins les aires industrielles constituent une part importante des surfaces comprises sous la dénomination «habitat et infrastructures». Pour les deux communes ce sont 367 hectares qui sont ainsi occupés. Les surfaces d'infrastructures spéciales utilisent la part la plus importante de la catégorie habitat et infrastructure avec 447 hectares pour les installations d'approvisionnement en énergie, les stations d'épuration des eaux usées, les autres installations d'approvisionnement et d'élimination, les décharges, les chantiers, etc. Les 189 hectares restant sont occupés par les espaces verts et lieux de détente ainsi que par les surfaces de transports. La surface occupée par l'habitat et les infrastructures représente 42 % du territoire sionnois. A Salins, ce taux est réduit à un peu moins de 15 %.

Les surfaces boisées recouvrent 459 hectares, soit 15.5 % de l'entité Sion-Salins. A Salins cette part s'élève à un peu plus de la moitié du territoire communal (51.6 %). A Sion, la forêt occupe 9.7 % du sol.

Les deux communes ne comprennent que peu de surfaces improductives (7.2 %). Elles représentent 214 hectares presque exclusivement situés sur la commune de Sion (211 hectares). 146 hectares sont constitués de lacs et de cours d'eau, 60 hectares sont recouverts de végétations improductives et 8 hectares des surfaces improductives ne possèdent aucune végétation.

Tableau 9 : **Utilisation du sol par commune 2004-2009**

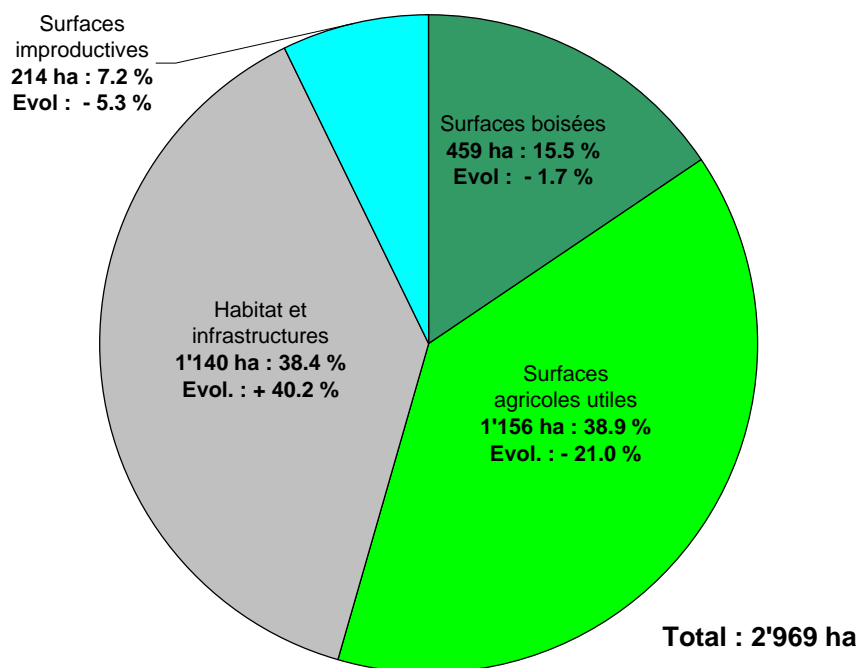
	Surfaces boisées		Surfaces agricoles utiles		Habitat et infrastructures		Surfaces improductives		Total	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Salins	212	51.6 %	135	32.8 %	61	14.8 %	3	0.7 %	411	13.8 %
Sion	247	9.7 %	1'021	39.9 %	1'079	42.2 %	211	8.2 %	2'558	86.2 %
Total	459	15.5 %	1'156	38.9 %	1'140	38.4 %	214	7.2 %	2'969	100.0 %

Les trois relevés statistiques de l'OFS concernant la superficie des communes ont été réalisés de 1979 à 1985, de 1992 à 1997 et de 2004 à 2009. Ils montrent l'évolution de l'utilisation du sol durant les trois dernières décennies. De manière générale, l'utilisation du sol des deux communes a suivi la tendance (remarquée au niveau fédéral et cantonal) d'une diminution des surfaces dévolues à l'agriculture au profit de l'habitat et des infrastructures.

Tableau 10 : **Utilisation du sol par commune - différence entre 1979-1985 et 2004-2009**

	Surfaces boisées		Surfaces agricoles utiles		Habitat et infrastructures		Surfaces improductives	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Salins	- 6	- 2.8 %	- 5	- 3.6 %	+ 13	+ 27.1 %	- 2	- 40.0 %
Sion	- 2	- 0.8 %	- 302	- 22.8 %	+ 314	+ 41.0 %	- 10	- 4.5 %
Total	- 8	- 1.7 %	- 307	- 21.0 %	+ 327	+ 40.2 %	- 12	- 5.3 %

C'est à Sion que les surfaces agricoles ont le plus diminué au profit des zones construites. Entre les relevés réalisés en 1979-1985 et ceux de 2004-2009, les surfaces agricoles ont diminué de 304 hectares. Dans le même temps l'habitat et les infrastructures gagnaient 314 hectares. A Salins la situation est très différente. C'est bien la surface occupée par l'habitat et les infrastructures qui a enregistré la plus forte hausse avec 13 hectares supplémentaires, mais ces surfaces ont été prises avant tout sur la forêt (- 6 hectares). L'agriculture a tout de même perdu 5 hectares en 25 ans.

Graphique 7 : **Utilisation du sol en 2004-2009 et évolution par rapport à 1979-1985**

## 7. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

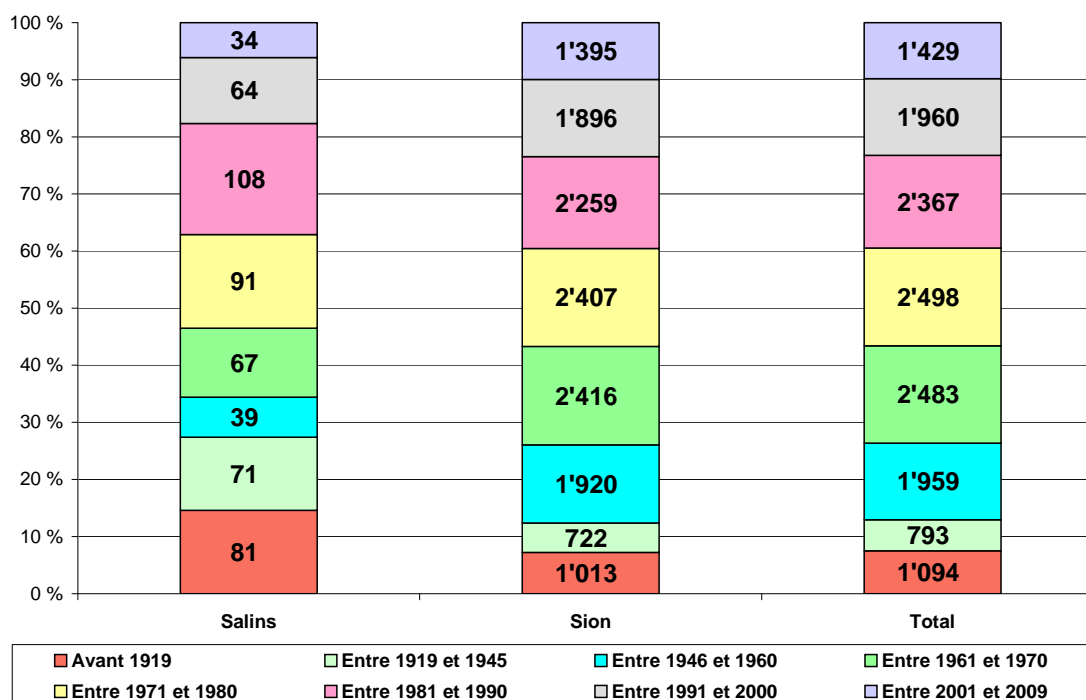
### 7.1. BATIMENTS ET LOGEMENTS

Les recensements permettent de quantifier, par commune, les bâtiments et les logements construits selon l'année de construction. Les derniers chiffres disponibles sont ceux fournis par l'OFS en 2009. Ils sont utilisés ici pour montrer l'évolution du milieu bâti des deux communes.

En 2009, 3'952 bâtiments ont été recensés sur le territoire des deux communes dont 3'520 sur la commune de Sion (89 % du total). Cette même année, Sion compte 14'028 logements et Salins 555.

Une comparaison des logements selon leur époque de construction est présentée sur le graphique ci-dessous.

Graphique 8 : **Nombre et pourcentage de logements par époque de construction en 2009**



A **Salins**, un peu moins du tiers des logements recensés en 2009 datent d'avant 1945 (27.4 %). Il y a dans cette commune assez peu d'habitations construites dans les années qui ont suivi la fin de la deuxième guerre mondiale (entre 1946 et 1960). Seulement 39 nouveaux logements (7 % du total) datent de cette période. De 1961 à 1990, la construction d'habitations s'accroît de manière importante et progressive. Près de la moitié (47.9 %) des logements recensés ont été construits durant ces trois décennies, soit 266 nouveaux logements. Dès 1991, le nombre d'habitations construites par décennie diminue. 64 logements datent de la décennie 1991-2000. Entre 2001 et 2009 c'est presque deux fois moins avec 34 nouveaux logements comptabilisés.

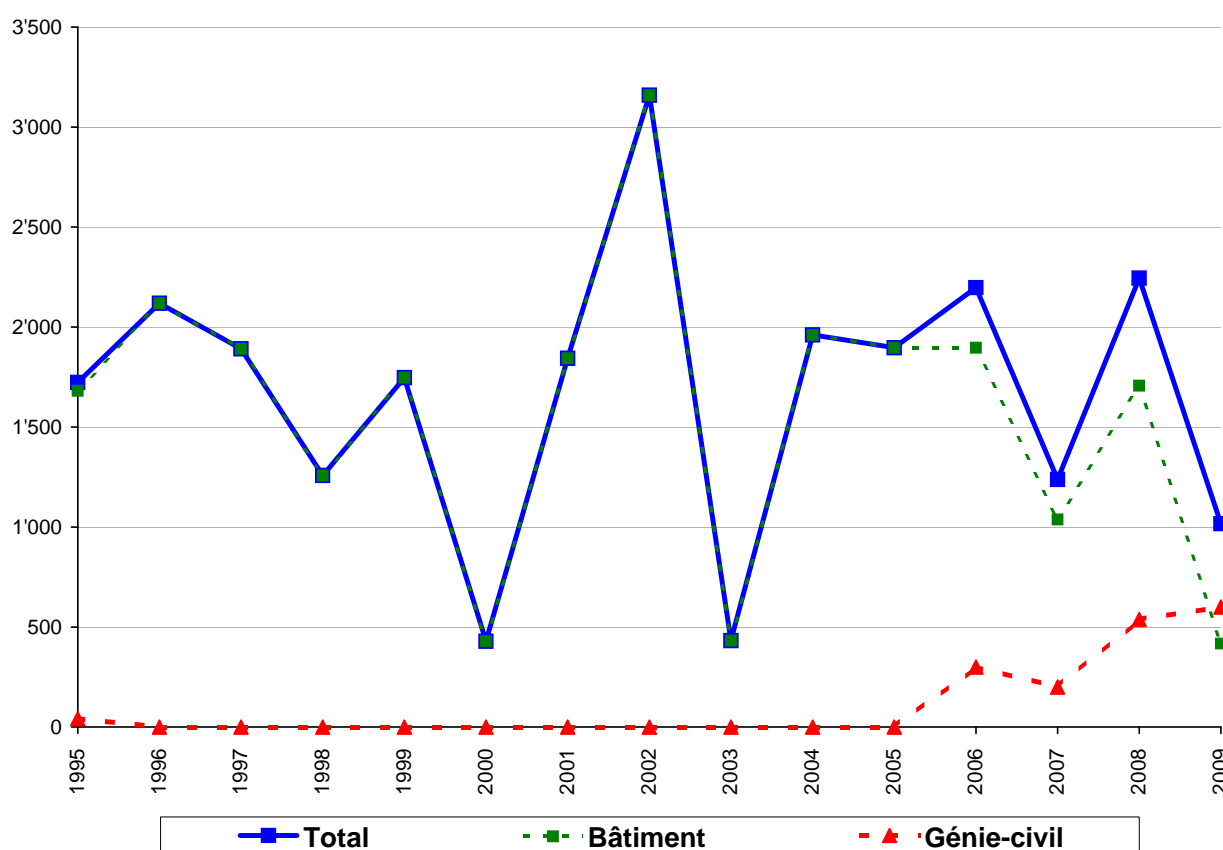
A **Sion**, le parc des logements a évolué de manière différente. En 2009, seulement 1'735 logements, sur les 14'028 que compte la ville, ont été construits avant 1946. Pour faire face à l'importante progression démographique qui est remarquée dans la capitale valaisanne dès les années d'après-guerre, de nombreux logements sont construits dès 1946. 1'929 logements (13.7%) recensés à Sion ont été construits entre 1946 et 1960. Les deux décennies suivantes le phénomène s'amplifie. Les logements construits entre 1960 et 1980 constituent plus du tiers (34.4 %) du parc immobilier sédunois. Les logements construits durant la décennie suivante sont presque aussi nombreux que ceux construits entre 1970 et 1980. Ils représentent 16.1% des habitations. Un fléchissement est ensuite remarqué. Si durant les trois décennies allant de 1960 à 1980, une moyenne de 2'360 logements pour dix ans sont répertoriés, entre 1991 et 2009, ils ne sont plus que 1'645 en moyenne pour dix ans.

## 7.2. INVESTISSEMENTS DANS LA CONSTRUCTION

Depuis 1995, l'Office fédéral des statistiques enregistre annuellement les montants des investissements consacrés à la construction de nouveaux bâtiments et aux travaux de génie civil. La distinction est aussi faite entre les montants investis dans les nouvelles constructions et ceux attribués aux transformations. Ces données récentes permettent de constater l'évolution du marché de la construction dans les communes.

A Salins, plus de 23.5 millions ont été investis dans la construction de bâtiments de 1995 à 2009. Durant la même période 1.68 millions étaient attribués à des ouvrages de génie-civil<sup>5</sup>. Les nouvelles constructions représentent 20 millions de francs, soit le 80 %. Le 20 % restant, soit 4.9 millions, ont permis le financement de transformations. En moyenne 1.7 millions par an ont été investis. Les montants détaillés des investissements sont cependant très fluctuants et le record des sommes investies est atteint en 2002 avec 3,2 millions attribués au secteur du bâtiment, dont 86 % dans de nouvelles constructions. Les années 2000 et 2003 sont celles où le marché du bâtiment et du génie civil a été le plus bas avec moins de 500'000 francs investis. Entre 2006 et 2009 le marché fluctue fortement mais la moyenne pour ces quatre ans est également de 1.7 millions, ce qui est un peu plus bas que pour les quatre années précédentes où cette moyenne atteignait 1.9 millions.

Graphique 9 : Investissements dans la construction à Salins de 1995 à 2009 (en milliers CHF)

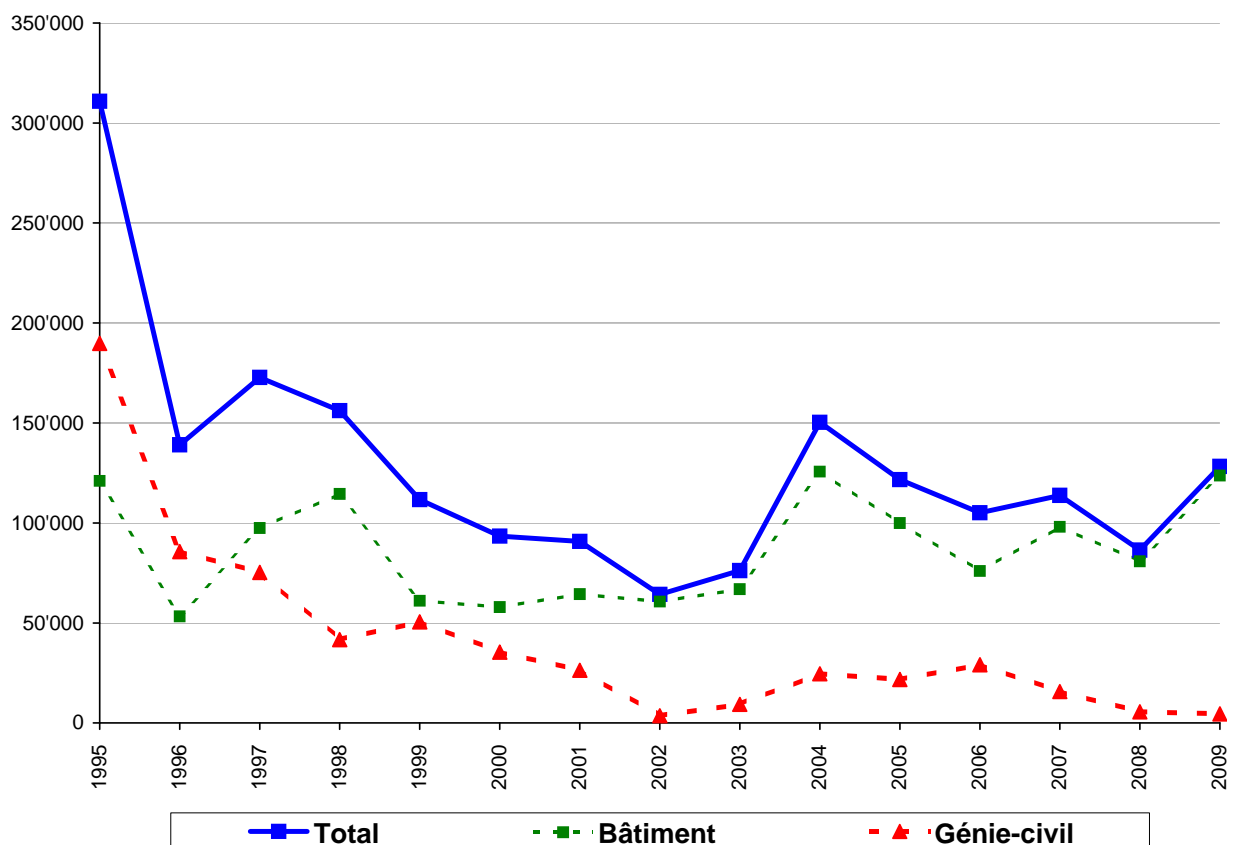


<sup>5</sup> A noter que de 1995 à 2005, les montants enregistrés dans le génie civil sont équivalents à 0, ce qui laisse supposer des erreurs dans les relevés statistiques.

A Sion, plus de 1.9 milliards de francs ont été investis dans la construction de bâtiments et les travaux de génie-civil de 1995 à 2009. Cette somme a été répartie de la manière suivante : 1.3 milliards ont été injectés dans la construction de bâtiments et 619 millions dans les ouvrages de génie-civil. La grande majorité des sommes investies ont permis d'ériger de nouvelles constructions (1.4 milliards). 527 millions ont toutefois été affectés à des travaux de transformation. En moyenne 128 millions de francs d'investissements ont été réalisés de 1995 à 2009.

L'année 1995 a battu tous les records. Plus de 310 millions ont été dépensés cette année-là, majoritairement dans le domaine du génie-civil (189 millions). Les années qui ont suivi ont permis de nombreux investissements qui se chiffrent en moyenne à 144 millions par an de 1996 à 1999. Un net ralentissement du marché est remarqué entre 2000 et 2003. Pour ces quatre années les investissements se situent en moyenne à 81 millions de francs par an avec un creux particulièrement bas en 2002 (64 millions). Les affaires reprennent fortement en 2004 avec 150 millions d'investissement soit près du double de l'année précédente. Depuis le marché se stabilise avec en moyenne 111 millions de francs investis par année de 2005 à 2009.

Graphique 10 : Investissements dans la construction à Sion de 1995 à 2008 (en milliers CHF)



## 8. FINANCES ET IMPOTS

### 8.1. INTRODUCTION

L'analyse de la situation financière des communes repose sur les résumés des comptes communaux qui nous ont été transmis par la Section des finances communales du Service des affaires intérieures et communales (SAIC). Ces informations sont élaborées à partir des comptes communaux transmis par les communes au canton.

Nous nous en tenons ici à une analyse financière, aussi bien des comptes (fonctionnement et investissement) que du bilan. Concernant le bilan, au vu de l'importance des immobilisations du patrimoine financier de la ville de Sion, nous avons cependant considéré ceux-ci comme faisant partie de l'actif disponible. Pour ces aspects méthodologiques, on se reportera à la publication du SEREC «Finances communales; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification» (2000).

Les données détaillées sont transmises aux communes sous forme informatique (tableaux Excel). Elles comprennent les valeurs par commune, ainsi que les valeurs par habitant et en % pour les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan.

### 8.2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

#### 8.2.1. Marge d'autofinancement

##### 8.2.1.1. Situation actuelle et évolution 2005 à 2010

Rappelons que la marge d'autofinancement représente le montant à disposition d'une commune pour financer de nouveaux investissements ou rembourser ses dettes.

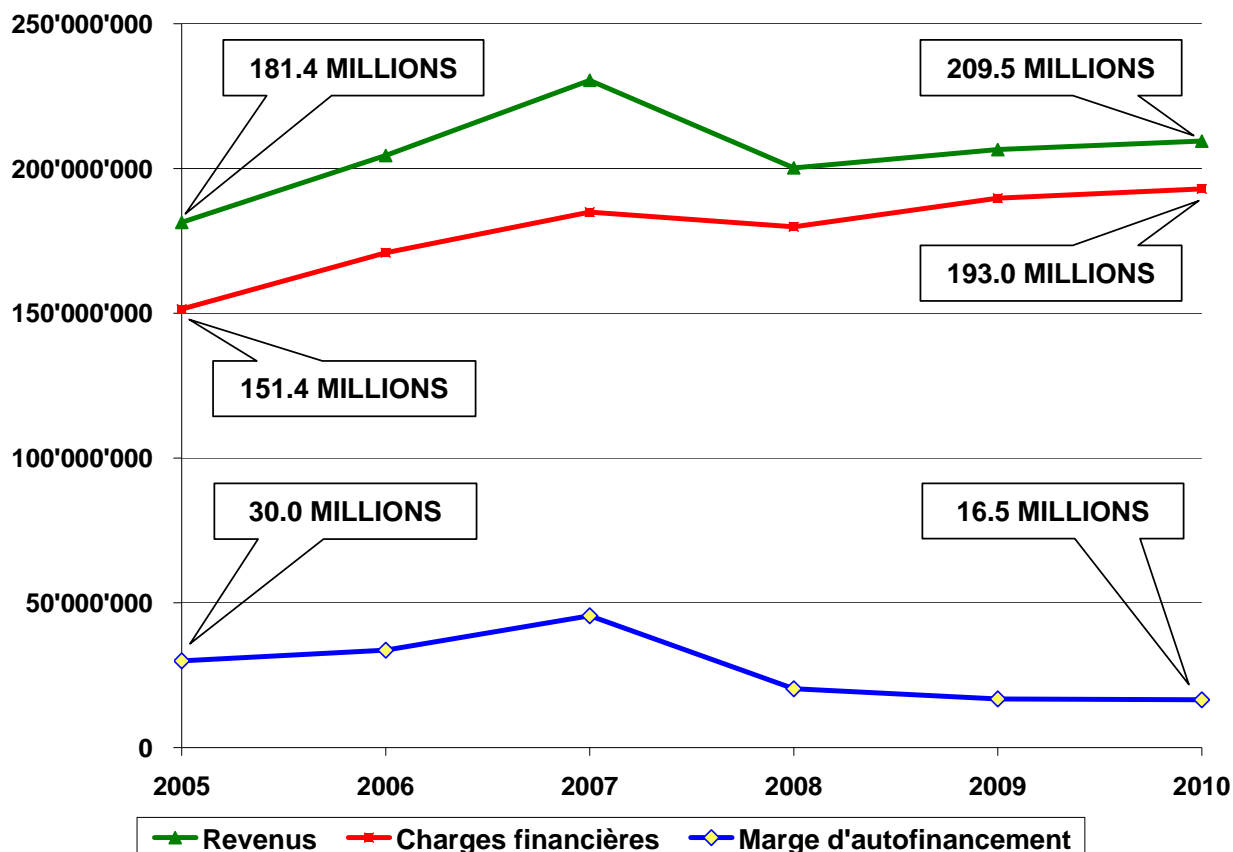
La marge d'autofinancement cumulée des deux communes a augmenté de 29.9 millions en 2005 à 45.5 millions en 2007, mais cette année a été exceptionnelle avec le bénéfice résultant de la privatisation du Télé réseau. En 2008, les charges de fonctionnement ont diminué tout comme les revenus, mais ceux-ci de manière plus importante, avec pour résultante une marge d'autofinancement en baisse à 20.3 millions. En 2009 et 2010, la tendance à la diminution de la marge d'autofinancement s'est poursuivie. En 2009 la marge s'est située à 16.8 millions et en 2010 à 16.5 millions. En moyenne de la période analysée, la marge d'autofinancement a été de 26.9 millions. La commune de Sion représente le 96 % du total.

Tableau 11 : **Comptes de fonctionnement par commune (moyenne 2005 à 2010)**

	Salins	Sion	Total
Revenus	4'296'378	190'380'934	<b>194'677'312</b>
- Charges sans amortissements comptables	3'271'685	164'476'942	<b>167'748'627</b>
<b>= Marge d'Autofinancement</b>	<b>1'024'694</b>	<b>25'903'992</b>	<b>26'928'685</b>
<b>Marge d'Autofinancement en % du total</b>	<b>3.8 %</b>	<b>96.2 %</b>	<b>100.0 %</b>
<b>Marge d'Autofinancement en % des revenus de fonctionnement</b>	<b>23.9 %</b>	<b>13.6 %</b>	<b>13.8 %</b>

Il faut relever qu'en moyenne la marge d'autofinancement ne représente que 13.8 % des revenus de fonctionnement.

Graphique 11 : Evolution des comptes de fonctionnement 2005 à 2010 (cumul des deux communes)



Entre 2006 et 2007, les marges d'autofinancement ont été très favorables. Cela s'explique par des recettes extraordinaires dans les comptes de la commune de Sion découlant de la vente de l'école de la Planta et de la privatisation du Téléréseau. Au total, ces recettes extraordinaires représentent environ 22 millions.

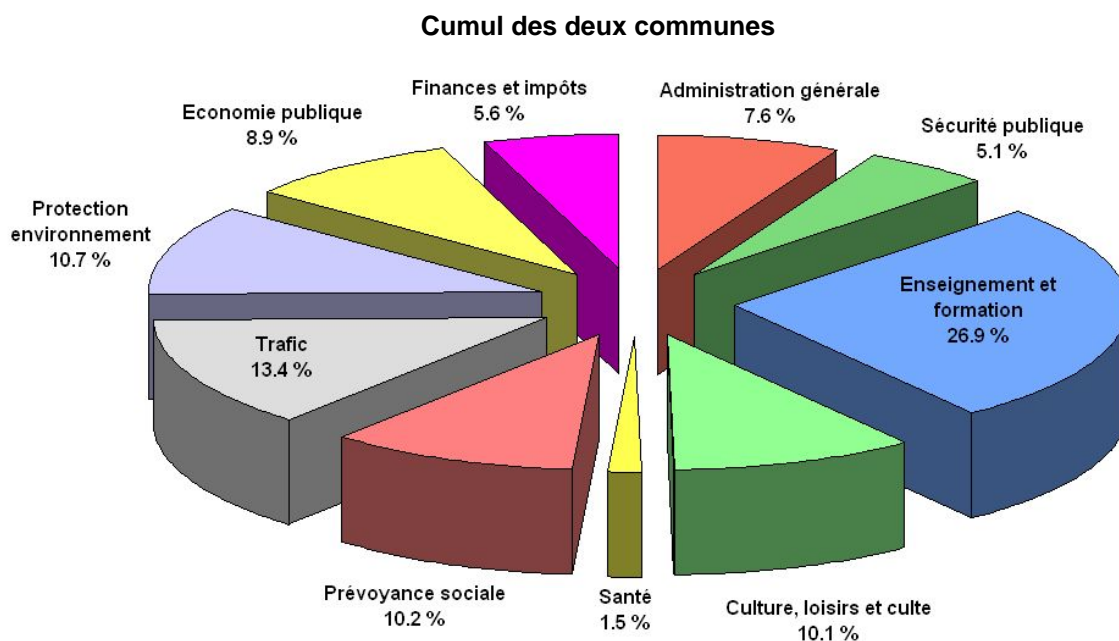
## 8.2.2. Charges de fonctionnement

### 8.2.2.1. Situation actuelle et évolution 2005 à 2010 selon la fonction

Le graphique de répartition des charges de fonctionnement montre l'importance relative des différents postes. En 2010, les plus importants sont, dans l'ordre : «enseignement et formation» (26.9 %), «trafic» (13.4 %), «protection de l'environnement» (10.7 %) «prévoyance sociale» (10.2 %) et «culture, loisirs et culte» (10.1 %). Les autres postes représentent chacun moins de 10 % du total des charges.

Les graphiques et le tableau ci-dessous donnent la répartition des charges de fonctionnement par fonction.

Graphique 12 : Charges de fonctionnement par fonction en 2010



Si l'on compare Salins à Sion, on observe que le poids relatif des postes «enseignement et formation», «protection de l'environnement» et «administration générale» est nettement plus important. Par contre les postes «Culture, loisirs et culte» et «Economie publique» pèsent relativement moins lourd à Salins qu'à Sion.

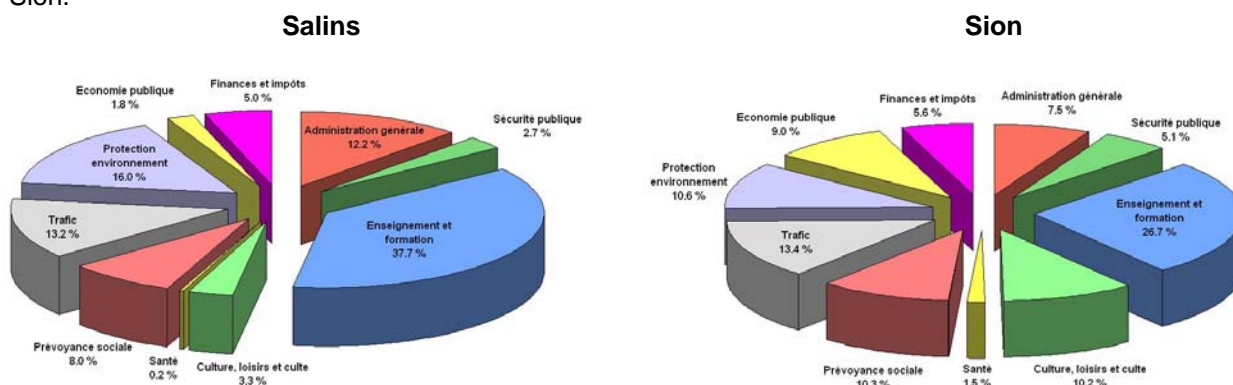


Tableau 12 : Charges de fonctionnement par fonction et par commune (moyenne 2005 à 2010)

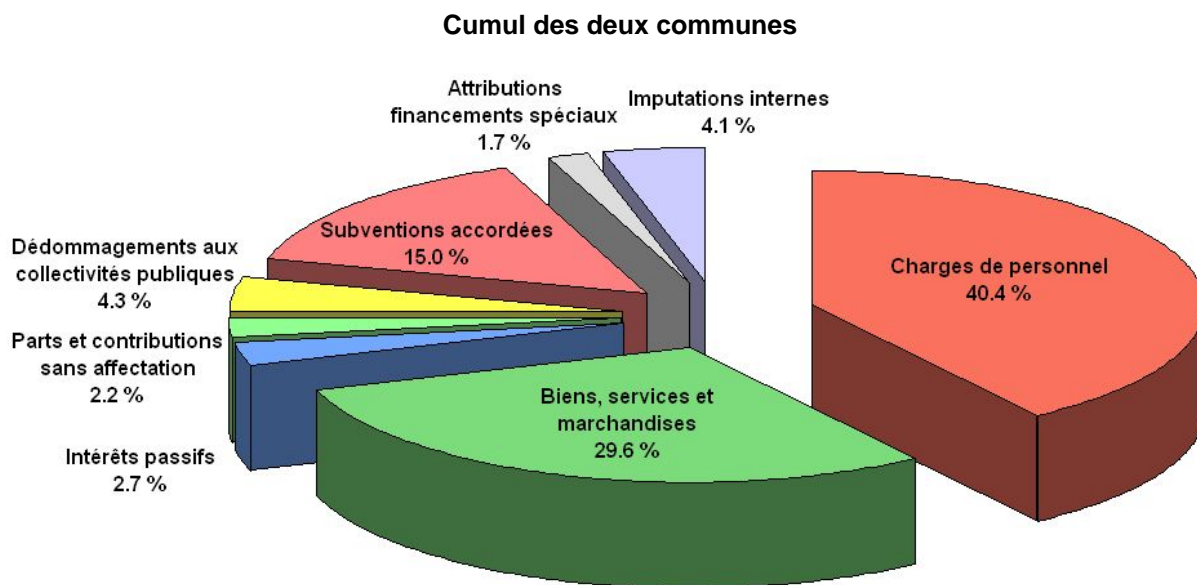
	Salins		Sion		Total	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
1. Administration générale	383'810	11.6 %	12'282'581	7.0 %	12'666'392	7.1 %
2. Sécurité publique	124'638	3.8 %	8'026'287	4.6 %	8'150'925	4.6 %
3. Enseignement et formation	1'111'462	33.6 %	44'062'373	25.2 %	45'173'835	25.3 %
4. Culture, loisirs et culte	94'909	2.9 %	24'212'858	13.8 %	24'307'767	13.6 %
5. Santé	28'269	0.9 %	2'720'010	1.6 %	2'748'278	1.5 %
6. Prévoyance sociale	260'157	7.9 %	16'956'849	9.7 %	17'217'006	9.7 %
7. Trafic	418'521	12.6 %	20'370'701	11.6 %	20'789'222	11.7 %
8. Protection environnement, yc eau, égouts, déchets	489'062	14.8 %	17'881'477	10.2 %	18'370'540	10.3 %
9. Economie publique	65'258	2.0 %	17'167'283	9.8 %	17'232'541	9.7 %
10. Finances et impôts	335'214	10.1 %	11'319'241	6.5 %	11'654'455	6.5 %
<b>Total</b>	<b>3'311'300</b>	<b>100.0 %</b>	<b>174'999'661</b>	<b>100.0 %</b>	<b>178'310'961</b>	<b>100.0 %</b>

**8.2.2.2. Situation actuelle et évolution 2005 à 2010 selon la nature**

Par nature, les charges les plus importantes en 2010 sont les «charges de personnel» (40.4 %), les «achats de biens, services et marchandises» (29.6 % du total) et les «subventions accordées» (15.0 %). Ces trois postes représentent près de 85 % des charges de fonctionnement. Il faut relever que les charges d'intérêts sont faibles puisqu'elles ne représentent que 3.4 % des charges de fonctionnement en 2010.

Les graphiques et le tableau ci-dessous donnent la répartition des charges de fonctionnement par nature.

Graphique 13 : **Charges de fonctionnement par nature en 2010**



A Salins, le poids des «charges de personnel» et des «dédommagements aux collectivités publiques» sont relativement plus importants qu'à Sion, alors que les autres catégories de charges représentent une part plus faible.

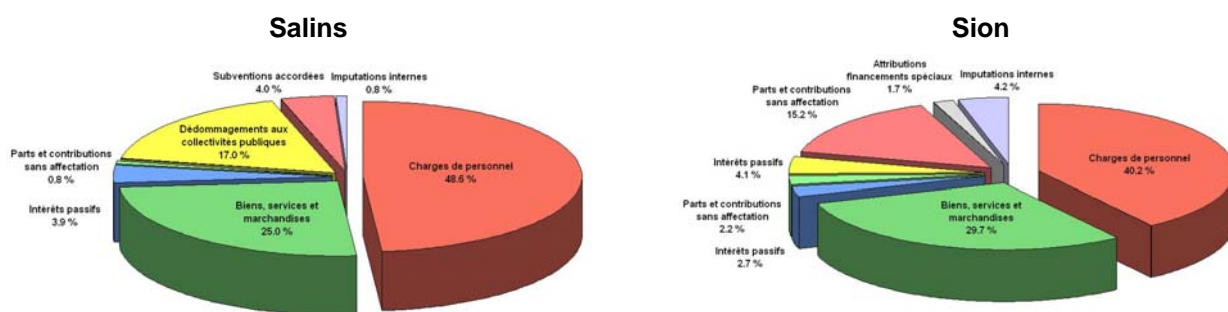


Tableau 13 : Charges de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2005 à 2010)

	Salins		Sion		Total	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	1'228'036	37.1 %	66'092'124	37.8 %	67'320'160	37.8 %
31 Biens, services et marchandises	919'337	27.8 %	54'624'052	31.2 %	55'543'388	31.1 %
32 Intérêts passifs	250'112	7.6 %	5'526'380	3.2 %	5'776'493	3.2 %
34 Parts et contributions sans affectation	38'059	1.1 %	3'821'455	2.2 %	3'859'515	2.2 %
35 Dédommagements aux collectivités publiques	723'197	21.8 %	9'078'790	5.2 %	9'801'986	5.5 %
36 Subventions accordées	112'944	3.4 %	25'336'695	14.5 %	25'449'640	14.3 %
38 Attributions financements spéciaux			2'857'020	1.6 %	2'857'020	1.6 %
39 Imputations internes	39'615	1.2 %	7'663'144	4.4 %	7'702'759	4.3 %
<b>Total</b>	<b>3'311'300</b>	<b>100.0 %</b>	<b>174'999'661</b>	<b>100.0 %</b>	<b>178'310'961</b>	<b>100.0 %</b>

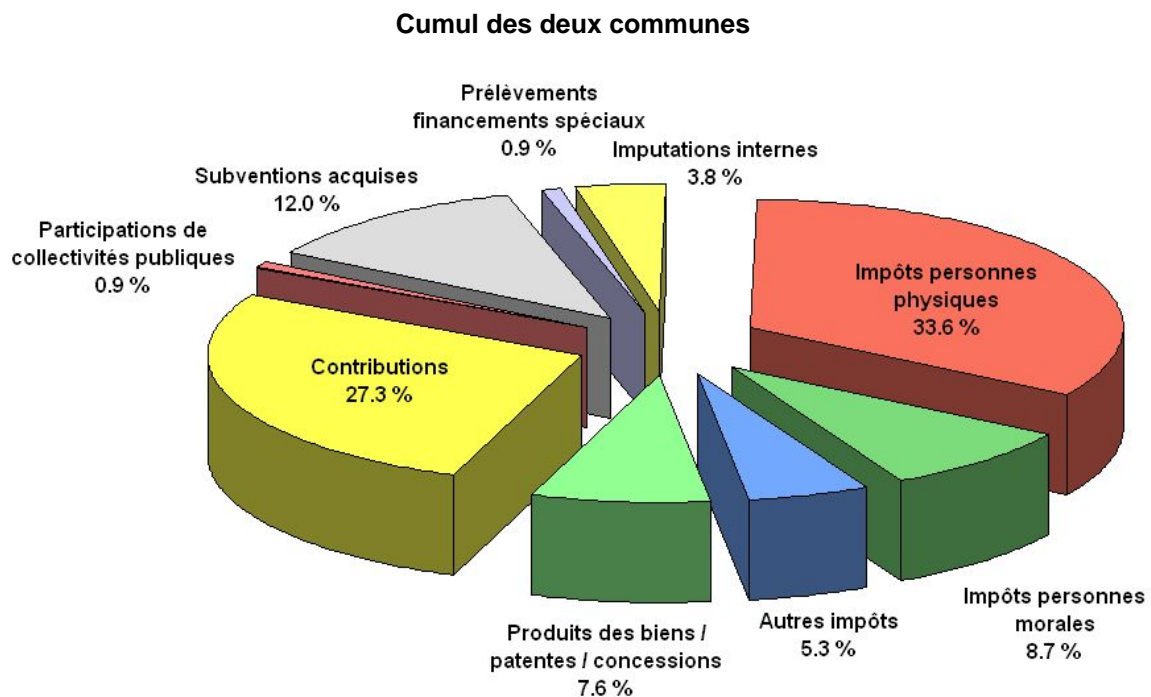
### 8.2.3. Revenus de fonctionnement

#### 8.2.3.1. Situation actuelle et évolution 2005 à 2010

En 2010, les revenus de fonctionnement par nature les plus importants sont les suivants : «impôts des personnes physiques» (33.6 % du total), «contributions de tiers» (27.3 %) et «subventions acquises» (12.0 %). Les impôts représentent au total près de la moitié des revenus. Il faut remarquer que dans les contributions de tiers, les ventes (de courant en particulier) représentaient 22.7 millions en 2010, ce qui correspond à près de 40 % de cette catégorie de recettes. Les autres catégories de revenus représentent moins de 10 % du total.

Les graphiques et le tableau ci-dessous donnent la répartition par nature des revenus de fonctionnement.

Graphique 14 : Revenus de fonctionnement par nature en 2010



La structure des revenus de la commune de Salins montre que cette commune dépend de manière plus importante des revenus des personnes physiques (60.6 % du total) et des subventions acquises (17.8 %).

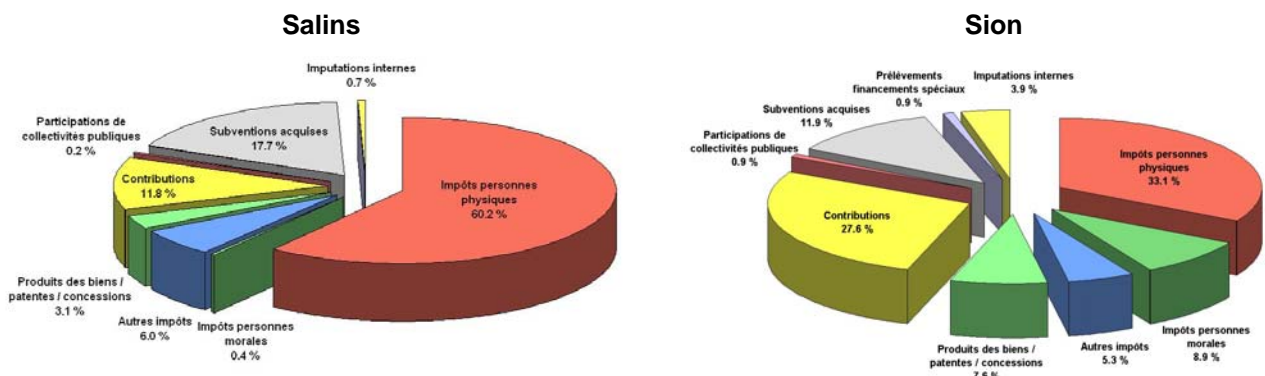


Tableau 14 : Revenus de fonctionnement par nature et par commune (moyenne 2005 à 2010)

	Salins		Sion		Total	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 a Impôts personnes physiques	2'427'808	56.0 %	66'338'950	33.0 %	<b>68'766'758</b>	<b>33.5 %</b>
40 b Impôts personnes morales	52'612	1.2 %	14'293'081	7.1 %	<b>14'345'693</b>	<b>7.0 %</b>
40 c Autres impôts	181'549	4.2 %	8'764'008	4.4 %	<b>8'945'557</b>	<b>4.4 %</b>
41 / 42 Produits des biens / patentes / concessions	125'293	2.9 %	17'688'433	8.8 %	<b>17'813'727</b>	<b>8.7 %</b>
43 Contributions	492'334	11.4 %	61'916'170	30.8 %	<b>62'408'504</b>	<b>30.4 %</b>
44 / 45 Participations de collectivités publiques	10'452	0.2 %	1'860'699	0.9 %	<b>1'871'151</b>	<b>0.9 %</b>
46 Subventions acquises	1'006'330	23.2 %	19'522'147	9.7 %	<b>20'528'477</b>	<b>10.0 %</b>
48 Prélèvements financements spéciaux			3'051'622	1.5 %	<b>3'051'622</b>	<b>1.5 %</b>
49 Imputations internes	39'615	0.9 %	7'663'144	3.8 %	<b>7'702'759</b>	<b>3.7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4'335'993</b>	<b>100.0 %</b>	<b>201'098'255</b>	<b>100.0 %</b>	<b>205'434'248</b>	<b>100.0 %</b>

#### 8.2.4. Coefficient d'impôt, taux d'indexation et taxes

Les coefficients d'impôt et les taux d'indexation des deux communes avec les changements intervenus (indiqués en jaune) sont présentés au tableau suivant.

Tableau 15 : Coefficient d'impôt et taux d'indexation par commune depuis 2001

	2001 - 2003		2004		2005 - 2006		2007		2008		2009 - 2011	
	Coeff.	Index.	Coeff.	Index.	Coeff.	Index.	Coeff.	Index.	Coeff.	Index.	Coeff.	Index.
Salins	1.2	110 %	1.2	110 %	<b>1.4</b>	110 %	1.4	110 %	1.4	110 %	1.4	<b>120 %</b>
Sion	1.15	125 %	1.15	<b>130 %</b>	1.15	<b>140 %</b>	1.15	<b>150 %</b>	1.15	<b>160 %</b>	<b>1.1</b>	<b>170 %</b>

Le coefficient d'impôt de la commune de Salins est supérieur à celui de la commune de Sion et son taux d'indexation est plus bas.

La fiscalité est donc nettement plus lourde à Salins qu'à Sion. Le tableau ci-dessous montre à titre d'exemples quelle est la différence pour les contribuables des deux communes pour différents niveaux de revenus / fortunes imposables<sup>6</sup>. Si les taux de Sion étaient appliqués à Salins, tous les contribuables de cette commune seraient gagnants.

Tableau 16 : **Simulation des impôts communaux pour différents niveaux de revenus imposables**

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Impôt communal			
			Salins	Sion	Différence	Différence en %
<b>Célibataire</b>	30'000		2'129.75	1'208.70	- 921.05	- 43.2 %
	40'000		3'419.20	1'968.30	- 1'450.90	- 42.4 %
	50'000		4'824.75	2'855.45	- 1'969.30	- 40.8 %
	60'000	50'000	6'380.65	3'962.50	- 2'418.15	- 37.9 %
	75'000	100'000	8'721.25	5'671.95	- 3'049.30	- 35.0 %
	100'000	300'000	13'234.05	8'982.20	- 4'251.85	- 32.1 %
<b>Marié</b>	30'000		1'384.35	558.70	- 825.65	- 59.6 %
	40'000		2'222.50	1'279.40	- 943.10	- 42.4 %
	50'000		3'136.10	1'856.05	- 1'280.05	- 40.8 %
	60'000	50'000	4'184.15	2'604.50	- 1'579.65	- 37.8 %
	75'000	100'000	5'752.10	3'752.20	- 1'999.90	- 34.8 %
	100'000	300'000	8'896.15	6'069.45	- 2'826.70	- 31.8 %

Globalement, l'alignement des taux de Salins sur ceux de Sion aurait une incidence négative sur les impôts encaissés. Le rapport technique et financiers de la Ville de Sion (2008) estime cette perte à 1 million de francs.

Le tableau ci-dessous résume les tarifs des taxes «eau - égouts/épuration - ordures» des deux communes.

Tableau 17 : **Tarif des taxes eau, épuration et ordures**

Salins				Sion			
	Eau	Epuration	Ordures		Eau	Epuration	Ordures
Par appartement jusqu'à 1 personne	150	170	170	Ménages	Taxe annuelle 9.23 Cts/m <sup>3</sup> SIA	Taxe de base 11.75 Cts/m <sup>3</sup> SIA	Taxe de base 11.75 Cts/m <sup>3</sup> SIA
Par pers. supplémentaire dès 18 ans	35	20	60		+ 41 Cts/m <sup>3</sup> eau + location compteur 2.50 CHF à 31 CHF/mois selon diamètre	+ 55 Cts/m <sup>3</sup> eau	+ 150 CHF/unité
Résidence secondaire	185	190	230				
Piscine privée	4 CHF/mois 350	350					
Industries Commerces Services	de 205 à 575	de 205 à 575	285	Industries Commerces	Taxe annuelle 9.23 Cts/m <sup>3</sup> SIA	Taxe de base 11.75 Cts/m <sup>3</sup> SIA	Taxe de base 11.75 Cts/m <sup>3</sup> SIA
Hôtels - restaurants	4 CHF/m <sup>2</sup>	4 CHF/m <sup>2</sup>	4 CHF/m <sup>2</sup>		+ 41 Cts/m <sup>3</sup> eau + location compteur 2.50 CHF à 31 CHF/mois selon diamètre	+ 55 Cts/m <sup>3</sup> eau	100 à 150 CHF/To selon type de déchet
Lit d'hôtel	20	20	35				
Ecurie	150			Chantiers Jardins	59.4 Cts/m <sup>3</sup> eau + location compteur 2.50 CHF à 31 CHF/mois selon diamètre		
Raccordement Par appartement	1 % val. Fiscale	920		<b>Raccordement</b>	32.80 CHF/UR Unité raccordement = 6 l/min.		

La principale différence est le système de facturation qui est forfaitaire pour toutes les taxes à Salins, au contraire de Sion où la consommation effective d'eau entre dans le calcul.

<sup>6</sup> D'autres simulations peuvent être faites au moyen de la «calculatrice» disponible sur le site de l'Etat du valais : [https://apps.vs.ch/SCC\\_Calculatrice/?Language=fr](https://apps.vs.ch/SCC_Calculatrice/?Language=fr)

## 8.3. COMPTES D'INVESTISSEMENT

### 8.3.1. Dépenses et recettes d'investissement

Entre 2005 et 2010, soit en 6 ans, les deux communes ont réalisé des investissements pour un montant de 175.4 millions : Sion 171.5 et Salins 3.9 millions.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 31.9 millions.

Les investissements nets se sont donc élevés à 143.5 millions ce qui correspond à une moyenne d'environ 24.0 millions par année.

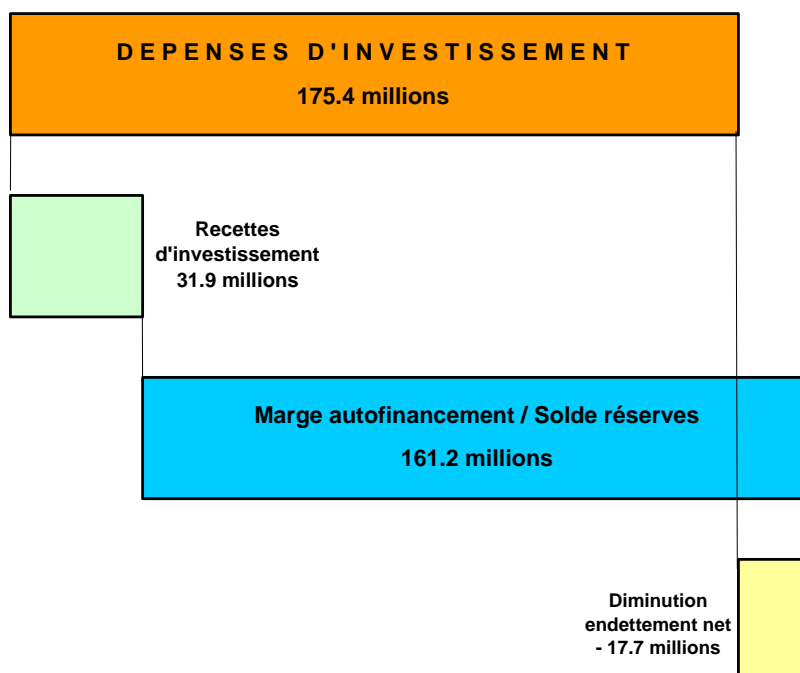
Tableau 18 : **Dépenses et recettes d'investissement de 2005 à 2010 (cumul des deux communes)**

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement			Dépenses d'investissement nettes		
	Salins	Sion	Total	Salins	Sion	Total	Salins	Sion	Total
1. Administration générale	44'435	6'120'825	6'165'260	17'395	2'460'173	2'477'568	27'040	3'660'652	3'687'692
2. Sécurité publique	999'811	5'664'308	6'664'119	954'275	824'439	1'778'713	45'536	4'839'869	4'885'406
3. Enseignement et formation	362'636	26'234'965	26'597'601	113'828	4'973'948	5'087'776	248'808	21'261'017	21'509'825
4. Culture, loisirs et culte	3'648	30'404'839	30'408'487		9'781'873	9'781'873	3'648	20'622'966	20'626'614
5. Santé		557'065	557'065					557'065	557'065
6. Prévoyance sociale		5'901'592	5'901'592					5'901'592	5'901'592
7. Trafic	609'656	28'963'550	29'573'205		4'000'209	4'000'209	609'656	24'963'341	25'572'997
8. Protection environnement, y.eau, égouts, déchets	1'841'837	39'697'381	41'539'218	698'690	6'976'454	7'675'145	1'143'146	32'720'927	33'864'073
9. Economie publique		7'545'811	7'545'811		650'330	650'330		6'895'481	6'895'481
10. Finances et impôts		20'451'426	20'451'426		409'698	409'698		20'041'728	20'041'728
<b>Total</b>	<b>3'862'023</b>	<b>171'541'760</b>	<b>175'403'783</b>	<b>1'784'189</b>	<b>30'077'123</b>	<b>31'861'312</b>	<b>2'077'834</b>	<b>141'464'637</b>	<b>143'542'471</b>

### 8.3.2. Financement des investissements

Comme le montre le graphique ci-dessous, les communes ont pu entièrement autofinancer leurs investissements.

Graphique 15 : **Investissements et leur financement de 2005 à 2010 (cumul des deux communes)**



Le tableau suivant montre que les deux communes ont pu autofinancer leurs investissements, le taux d'autofinancement étant supérieur pour Salins que pour Sion. Concernant Sion, il faut relever que les 22 millions de recettes extraordinaires enregistrées en 2007 (qui sont comprises dans l'autofinancement) représentent le 15.5 % des dépenses d'investissement nettes. Sans ces recettes, le degré d'autofinancement des investissements nets aurait été 94 %.

Tableau 19 : **Financement des dépenses d'investissement de 2005 à 2010 par commune**

	Salins	Sion	Total
Dépenses d'investissement	3'862'023	171'866'996	<b>175'729'019</b>
- Recettes d'investissement	1'784'190	30'077'123	<b>31'861'313</b>
<b>= Investissement net</b>	<b>2'077'833</b>	<b>141'789'873</b>	<b>143'867'706</b>
- Autofinancement	6'148'161	155'423'951	<b>161'572'113</b>
= Besoins en capitaux de tiers	-4'070'328	-13'634'079	<b>-17'704'407</b>
Degré d'autofinancement investissements nets	295.9 %	109.6 %	<b>112.3 %</b>

## 8.4. BILAN FINANCIER

### 8.4.1. Endettement et endettement net

L'endettement net (endettement total<sup>7</sup> - actif disponible<sup>8</sup> = EN) est le meilleur indicateur du niveau d'endettement communal.

Au 31.12.2010, les deux communes ont un endettement net de 3.0 millions contre 8.3 millions au début 2005 (31.12.2004). L'endettement net a diminué jusqu'en 2007 puis augmenté à un rythme modéré, mais régulier jusqu'à la fin 2010.

<sup>7</sup> L'endettement total ou fonds étrangers représente le total des dettes bancaires, des créanciers et des passifs transitoires.

<sup>8</sup> L'actif disponible représente le total des avoirs en caisse et en banque, des débiteurs, des placements du patrimoine financier et des actifs transitoires

Graphique 16 : Evolution du bilan au 31.12. de 2004 à 2010 (cumul des deux communes)

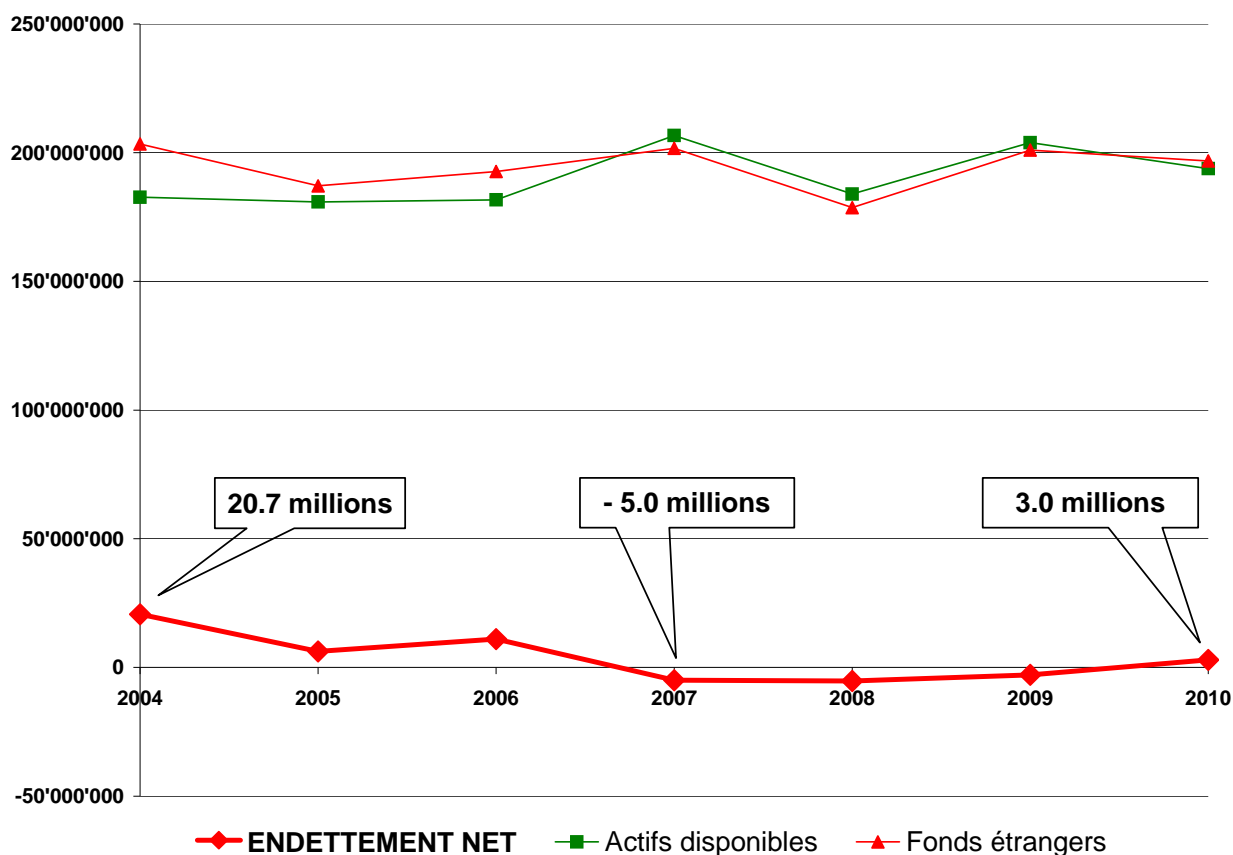


Tableau 20 : Bilan financier au 31.12 (cumul des deux communes)

Total	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Actifs disponibles	182'697'894	180'862'988	181'689'488	206'659'653	183'909'755	203'889'023	193'812'428
Fonds étrangers	203'359'417	187'104'887	192'682'087	201'699'857	178'674'591	200'993'513	196'769'544
ENDETTEMENT NET	20'661'523	6'241'898	10'992'598	-4'959'796	-5'235'164	-2'895'510	2'957'117
Modification Endettement net		- 14'419'625	+ 4'750'700	- 15'952'394	- 275'368	+ 2'339'654	+ 5'852'626

A relever que les immobilisations (terrains et bâtiments) du patrimoine financier qui peuvent être considérés comme réalisables ne sont pas directement disponibles. A Sion cette catégorie d'actifs représente le 54 % des actifs disponibles

## 8.5. ANALYSE DE QUELQUES CHIFFRES-CLE

Nous présentons ci-dessous les principaux chiffres-clé d'analyse financière.

Tableau 21 : Principaux chiffres-clé en 2010

	Salins	Sion	Total
<b>Degré d'autofinancement</b> Autofinancement 2004-2010 / Investis. nettes 2004-2010	295.9 %	110.7 %	<b>113.4 %</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b> Autofinancement / Revenus financiers	12.7 %	8.2 %	<b>8.3 %</b>
<b>Taux global des amortissements</b> Amortissements + solde compte fonct. / PA à amortir	11.3 %	10.8 %	<b>10.8 %</b>
<b>Endettement net par habitant</b>	4'243	- 41	<b>96</b>
<b>Taux du volume de la dette brute</b> Dette brute / Revenus financiers	181.1 %	96.9 %	<b>98.6 %</b>

Les chiffres-clé peuvent être interprétés d'après les normes qu'applique le Service des communes. Une synthèse de cette interprétation est donnée ci-dessous.

### 1. Degré d'autofinancement

Comme déjà indiqué dans l'analyse des investissements et de leur financement, les deux communes ont pu autofinancer les investissements réalisés entre 2005 et 2010.

### 2. Capacité d'autofinancement

En 2010, Salins a une capacité d'autofinancement bonne. Sion a une capacité d'autofinancement satisfaisante.

### 3. Taux global des amortissements

Pour les deux communes, les amortissements sont suffisants.

### 4. Endettement net par habitant

La commune de Salins a un endettement mesuré alors que la commune de Sion a une fortune nette

### 5. Taux du volume de la dette brute

Pour ce critère, la commune de Salins a une bonne situation et la commune de Sion une très bonne situation.

En complément d'information, le tableau suivant présente la part des deux communes pour un certain nombre de données financières permettant une comparaison avec la part de population de chaque commune.

Tableau 22 : **Comparaison de quelques valeurs clés par commune et part dans le total en 2010**

		Salins	Sion	Total
Revenus de fonctionnement	CHF	3'990'762	205'473'326	<b>209'464'088</b>
	%	1.9 %	98.1 %	<b>100.0 %</b>
Charges de fonctionnement	CHF	3'487'526	189'470'613	<b>192'958'139</b>
	%	1.8 %	98.2 %	<b>100.0 %</b>
Marge d'Autofinancement	CHF	503'236	16'002'713	<b>16'505'949</b>
	%	3.0 %	97.0 %	<b>100.0 %</b>
Dépenses d'investissement nettes 2005-2010	CHF	2'077'833	141'464'637	<b>143'542'470</b>
	%	1.4 %	98.6 %	<b>100.0 %</b>
Endettement net	CHF	4'191'937	- 1'234'821	<b>2'957'117</b>
	%	141.8 %	-41.8 %	<b>100.0 %</b>
Population	Hab.	988	29'874	<b>30'862</b>
	%	3.2 %	96.8 %	<b>100.0 %</b>

## 8.6. PERSPECTIVES

La situation financière des deux communes est actuellement saine. D'ici au début de 2013 (date prévue pour la création de la nouvelle commune si le résultat de la votation populaire est positif), des investissements seront encore réalisés. Des modifications législatives interviendront, en particulier concernant la péréquation financière intercommunale et la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes (RPT II). Concernant ce projet, le principe arrêté par le Conseil d'Etat est le suivant : *"D'une manière générale, les réformes doivent être mises en oeuvre de telle sorte qu'en fin de compte, elles n'occasionnent de charges supplémentaires ni pour le canton, ni pour l'ensemble des communes"*. Par contre suivant la situation des communes, certaines seront gagnantes et d'autres perdantes par rapport à la situation actuelle.

L'introduction de la nouvelle péréquation ainsi que de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes est prévue à partir de 2012. Elle aura une influence positive pour les deux communes. Sur la base des calculs actuels, Sion gagnerait environ 2.3 millions et Salins environ 280'000 CHF.

Il faut préciser que ces valeurs pourront encore varier en fonction de l'évolution des paramètres d'ici à la mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il faut aussi relever que des modifications de la répartition entre le canton et les communes en ce qui concerne le financement des investissements sont également prévues, ce qui devrait être plutôt défavorable à Sion, notamment en ce qui concerne l'enseignement du secondaire du 2<sup>e</sup> degré et de l'enseignement tertiaire.

En cas de fusion des deux communes, l'influence positive du nouveau système de péréquation resterait au moins au niveau de l'addition des deux communes pour une période de quatre ans. Ensuite une petite baisse pourrait intervenir.

### 8.6.1. Evolution prévisible d'ici à 2012

Sur la base des données actuelles, des budgets élaborés par les communes et de leurs plans d'investissements, il est possible de faire des projections sur l'évolution de leur endettement. Le tableau suivant indique cette évolution supputée.

Tableau 23 : **Situation prévisible de l'endettement net à fin 2012<sup>9</sup>**

	Salins	Sion	Total
Investissements prévus 2011 et 2012	629'000	67'785'700	68'414'700
Recettes d'investissements prévues 2011 et 2012	29'000	8'441'000	8'470'000
Investissements nets prévus 2011 et 2012	<b>600'000</b>	<b>59'344'700</b>	<b>59'944'700</b>
Marge d'autofinancement prévisible 2011 et 2012	1'256'500	37'093'200	38'349'700
Excédent / Insuffisance de financement 2011 et 2012	<b>+ 656'500</b>	<b>- 22'251'500</b>	<b>- 21'595'000</b>
Endettement net fin 2010	4'191'900	-1'234'800	2'957'100
Endettement net prévisible fin 2012	<b>3'535'400</b>	<b>21'016'700</b>	<b>24'552'100</b>
Endettement net prévisible fin 2012 par habitant	<b>3'578</b>	<b>704</b>	<b>796</b>
Aide prévisible du canton à la fusion			<b>1'150'000</b>
Endettement net prévisible après aide de l'Etat			<b>23'402'100</b>

L'endettement net des deux communes devrait augmenter d'un peu plus de 19 millions d'ici à la fin 2012 pour se situer à 22 millions environ. L'aide prévisible de l'Etat permettrait de réduire cet endettement net à 21 millions.

Avec une marge d'autofinancement annuelle qui devrait se situer aux environs de 22 millions après 2012 l'endettement net resterait faible.

La commune de Sion élargie devrait donc pouvoir fonctionner sur des bases financières saines.

**Un budget prévisionnel pour 2013 devra être élaboré en 2012.** En cas de fusion, ce budget devra être approuvé par le Conseil général de la nouvelle commune au tout début 2013. Ce budget sera établi sur la base du coefficient d'impôt et du taux d'indexation de la commune de Sion. Ces taux seront valables pour l'année 2013 au moins.

**Le bilan de départ de la nouvelle commune (au 01.01.2013) devra être établi de manière précise en intégrant les actifs et passifs des deux communes au 31.12.2012.**

<sup>9</sup> Les données concernant les investissements et les recettes d'investissement sont tirées du budget 2011 et des plans financiers établis par les communes pour 2012. Pour la marge d'autofinancement, nous avons repris les valeurs de 2009 et 2010 auxquelles nous avons ajouté le gain de la péréquation / RPTII en 2012.

## **PARTIE 2 - INCONVENIENTS-PROBLEMES / AVANTAGES-OPPORTUNITES**

### **9. INTRODUCTION**

Cette partie est basée sur le résultat du rapport technique et financier établi par la commune de Sion complété par les informations fournies par le CoPil et les deux communes. Il reprend également certains éléments relevés dans l'analyse du projet de fusion de Mex - St-Maurice qui présente des aspects assez similaires, même si le nombre d'habitants concernés est moins important.

Le chapitre ci-dessous retranscrit, par domaines, les éléments jugés essentiels sous forme de **principes** et de **recommandations**. Les avantages et inconvénients principaux sont également relevés, ainsi qu'un certain nombre de questions en suspens.

Il faut signaler ici qu'après discussion au sein des deux exécutifs communaux et du CoPil, **il a été renoncé à la rédaction d'un contrat de fusion. Les recommandations sont résumées au chapitre 10 et serviront donc de guide pour les autorités de la commune fusionnée.**

### **10. ANALYSE PAR DOMAINE**

#### **10.1. IDENTITE ET VIE CULTURELLE**

##### **10.1.1. Noms et armoiries**

Il est admis comme **principe** qu'en cas de fusion, le **nom et les armoiries de la nouvelle commune seraient ceux de Sion.**

En effet, les armoiries avec les étoiles de Sion sont le symbole d'un passé historique important et représentent également le district. L'identification de la population au nom et aux armoiries est forte et un compromis serait difficile à envisager.

Pour les Salinsards, c'est donc un **changement effectif du nom et des armoiries de leur commune de domicile ainsi que du droit de cité pour les personnes originaires de Salins.**

Cet aspect négatif peut cependant être nuancé par le fait que le nom de Salins ne va pas disparaître. Les armoiries resteront en tant que bannière du village et armoiries de la bourgeoisie (dans la mesure où celle-ci devrait rester séparée). Une fusion n'entraînera aucun changement en ce qui concerne les adresses postales et la signalisation routière.

Notons que cette situation ne serait pas unique dans le canton où plusieurs grandes communes possèdent également de nombreux villages, dont les habitants s'identifient aussi fortement (voire plus) à leur village qu'à leur commune. Citons notamment les communes de Bagnes, Savièse, Ayent, Collombey-Muraz, Chalais et plus récemment la nouvelle commune d'Anniviers. L'identité est d'avantage liée à un terroir, à un lieu qu'à une limite administrative sur une carte.

### 10.1.2. Bourgeoisies

Conformément à la loi sur les communes, les bourgeois habilités à voter des deux communes bourgeoises devront se prononcer à la même date que les citoyens des communes municipales sur la fusion des bourgeoisies.

Cependant, afin de maintenir un lien identitaire jugé important, les autorités unanimes des communes et des bourgeoisies **recommanderont** de voter non à la question posée et **il n'est donc pas prévu que les bourgeoisies fusionnent**.

Si les communes fusionnent sans que les bourgeoisies ne le fassent, la bourgeoisie de Salins devra procéder à l'élection d'un Conseil bourgeoisial.

### 10.1.3. Education

L'école de Salins compte actuellement :

- une classe de 1<sup>ère</sup> / 2<sup>e</sup> enfantine avec 22 élèves ;
- une classe de 1<sup>ère</sup> / 2<sup>e</sup> primaire avec 20 élèves ;
- une classe de 3<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> primaire avec 14 élèves ;
- une classe de 5<sup>e</sup> / 6<sup>e</sup> primaire avec 18 élèves.

Au total, 74 élèves fréquentent l'école de Salins en 2010. La population scolaire est en légère diminution. A l'exception des enfants du secteur Ferme du Rhône déjà scolarisés à Sion, les enfants fréquentent le centre scolaire de Pravidondaz.

Il n'est pas possible de définir un principe concernant le maintien de ces classes en cas de fusion, car celui-ci est dépendant du nombre minimum d'élèves fixé par le département de l'éducation.

Avec l'augmentation de la population de Salins, la disponibilité des locaux de Pravidondaz et le fait que la ville de Sion a peu de capacités d'accueil de nouveaux élèves, le maintien de l'école à Pravidondaz devrait pouvoir être garanti.

### 10.1.4. Culture, sports et loisirs

Les deux communes ont des sociétés locales dynamiques de plus ou moins grande importance (fanfare «La Liberté», chœur mixte, Groupe théâtral «GTS», Groupe «Relax» (chœur d'adultes), Ski-club, Football-club Printze-Nendaz, Gymnastique dames, Chœur de l'Amitié (enfants), Club des sympas (personnes retraitées qui organisent diverses sorties récréatives), etc.). Le «Passeport vacances» est déjà intégré dans le passeport vacances de Sion. Une fusion n'aurait pratiquement pas d'influence sur cette vie «sociale». Ces sociétés resteraient totalement libres de leurs choix et leur existence ou activités continueraient à dépendre du dynamisme de leurs membres. Un point positif serait l'accès facilité à plus de sociétés pour tous les habitants. Le **principe** retenu est que **la politique d'encouragement de ces sociétés serait appliquée indifféremment aux sociétés de Sion et de Salins**.

### 10.1.5. Politique sociale

En cas de fusion, les prestations (aides à la famille) garantiront l'égalité de traitement entre tous les citoyens.

La crèche de Salins est également ouverte aux habitants des Agettes, de Nendaz et de Veysonnaz sur la base d'une convention. Cette convention devrait être reprise par la commune de Sion.

Les cas sociaux sont déjà traités dans le cadre du CMS et la situation changerait peu par rapport à l'actuelle. Cependant, pour Salins, l'accès aux structures professionnelles d'appui social serait facilité.

## 10.2. FONCTIONNEMENT ET SERVICES

### 10.2.1. Administration et bureaux communaux

La complexité croissante des tâches et des dossiers à traiter représente un gros défi pour une commune de la taille de Salins.

La commune de Sion dispose de plus de compétences spécialisées. L'administration pourrait assumer sans problème toutes les tâches pour l'ensemble de la commune avec le personnel actuel cumulé des deux communes, dans le cadre des bureaux actuels de l'administration sédunoise.

En cas de fusion, des services identiques seraient donc fournis aux habitants de Salins et Sion, et les habitants de Salins auraient également accès aux guichets à Sion avec des horaires plus larges qu'aujourd'hui.

Du fait de la proximité de Sion (6 km en voiture et accès par bus en 17 minutes), il n'est pas prévu de maintenir de bureau communal à Salins<sup>10</sup>. A remarquer également qu'Internet permet de plus d'éviter de se rendre physiquement aux guichets des communes.

Concernant le cadastre, celui de Salins serait intégré dans celui de la nouvelle commune et il n'y aurait donc plus de teneur de cadastre à Salins.

### 10.2.2. Personnel

Comme dans toutes les fusions de communes ayant déjà eu lieu en Valais, le **principe** est la **reprise du personnel par la nouvelle commune**.

Le personnel (administratif et technique) de la commune de Salins sera intégré au personnel de la Ville de Sion avec un cahier des charges détaillé et selon les conditions du règlement général du personnel de l'administration communale (RGPA). Cette intégration permettra de garantir une grande souplesse

---

<sup>10</sup> Le maintien d'un bureau à Salins poserait par ailleurs un problème d'égalité de traitement avec les habitants de Bramois et Uvrier.

d'intervention ainsi que la formation à des tâches spécifiques pour les anciens employés de la commune de Salins, au même titre que pour ceux de la commune de Sion.

La gestion du personnel sera facilitée, en particulier en ce qui concerne la gestion des absences (vacances ; maladie ; accident ; etc.).

### **10.2.3. Règlements communaux<sup>11</sup>**

Les règlements qui existent uniquement dans la commune de Sion seront également applicables sur le territoire de Salins dès l'entrée en vigueur de la nouvelle entité communale.

Les règlements qui existent dans les deux communes resteront en vigueur, à l'intérieur des anciennes limites communales, jusqu'à leur abrogation par de nouveaux règlements de la nouvelle commune. Cette uniformisation devra intervenir dès que possible, mais en tous les cas avant le 31 décembre 2016.

C'est en particulier le cas des règlements des constructions, des plans d'affectation généraux des zones et des plans d'affectation spéciaux, au sens de l'article 12 LcAT, qui conserveront leur validité, à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à leur harmonisation. La fusion n'entraînera pas un réexamen des zones à bâtir qui sont conformes à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et ont été homologuées par le Conseil d'Etat.

Un seul règlement n'existe que dans la commune de Salins. Il s'agit du «règlement sur l'entretien des terres». Pour des motifs de sécurité (feu en particulier), celui-ci prévoit que dans la zone à bâtir et ses abords immédiats chaque propriétaire est responsable de son entretien (débroussaillage et fauchage ou pâturage de l'herbe avant le 1er août). La commune devra décider du maintien ou non de ce règlement.

## **10.3. VIE POLITIQUE**

### **10.3.1. Autorités et représentativité**

Les autorités de la nouvelle commune seront composées d'un Conseil municipal et d'un Conseil général élus au système proportionnel. L'Assemblée primaire de Salins n'existera donc plus.

Ces changements peuvent susciter des craintes ou des oppositions de la part des habitants de Salins qui seront effectivement minoritaires au sein de la nouvelle commune. Parmi celles-là, les plus fréquemment évoquées dans des cas similaires sont les suivantes :

- perte d'autonomie de décision et risque de ne pas être entendu ;
- crainte d'être mis à l'écart ;
- citoyens moins concernés s'ils ne peuvent pas s'exprimer directement au travers de l'Assemblée primaire.
- vu le faible nombre d'électeurs, difficulté d'avoir un représentant à l'exécutif ;
- moins de contact du citoyen avec les autorités et l'administration ;
- risque de méconnaissance des problèmes du terrain de la part des autorités et de l'administration ;

---

<sup>11</sup> La liste des règlements communaux est donnée en annexe 12.3.

Le fait que les habitants de Salins ne pourront plus prendre seuls les décisions de la compétence de la commune sur leur territoire est un fait. L'expérience montre cependant que les petites entités villageoises au sein d'une grande commune sont plutôt bien traitées et certainement pas «mises à l'écart».

Les interventions au travers du Conseil général de la part des habitants ou groupements d'intérêts de Salins seront possibles comme c'est le cas pour les villages de Bramois et Uvrier.

La législation valaisanne sur les communes ne permet pas d'attribuer de droit à un siège à l'une des communes fusionnées. Une éventuelle fusion n'aura pas de conséquence sur le nombre de conseillers municipaux de la Ville de Sion. Il faut noter que les Conseillers municipaux sont en charge de dicastères et doivent dans ce cadre traiter des problèmes pour l'ensemble du territoire communal. Si un habitant de Salins devait être élu, il n'aurait pas le «dicastère de Salins», mais des tâches à accomplir dans un dicastère qui concerne l'ensemble de la commune.

La représentation de Salins au sein du Conseil général (qui compte 60 membres) offre plus d'opportunités qu'au Conseil municipal, ceci pour autant que quelques conditions soient remplies. Il faudra trouver des candidats en suffisance à Salins et que ceux-ci soient d'accord de se "colorer" politiquement puisqu'ils seront candidats sur des listes de parti. Cela représente un changement important avec la situation présente puisque actuellement il n'y a pas de parti affiché à Salins. Ce changement pourrait avoir pour conséquence positive un regain d'intérêt pour certains Salinsards à s'engager dans la chose publique avec un horizon d'activités élargi.

Un dernier point concernant ce chapitre est celui du local de vote. Alors que la grande majorité des votants utilisent la voie du vote par correspondance, il paraît peu réaliste de maintenir un local de vote à Salins. Cela aurait l'avantage de supprimer le piquet au bureau de vote le jour des élections et votations. A relever qu'à Sion il n'y a plus qu'un seul bureau de vote sis au centre ville.

## 10.4. VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

### 10.4.1. Voirie

Le **principe** retenu concernant la voirie est le maintien du service de proximité en ce qui concerne l'entretien des routes et des sentiers, en particulier le déneigement.

Les employés actuels assureraient ce service, mais ils ne seraient pas isolés et uniquement affectés au territoire du village de Salins. Ils feront partie d'une équipe de travail permettant des collaborations avec engagement pour eux à Sion et, inversement, engagement d'autres collaborateurs (et équipements - machines) à Salins pour certains travaux spécialisés. Une souplesse dans l'organisation sera recherchée.

Comme pour le personnel administratif, la gestion du personnel technique sera facilitée, en particulier en ce qui concerne la gestion des absences (vacances ; maladie ; accident ; etc.).

### 10.4.2. Eau potable

Salins dispose de deux sources (Prôlin et les Fontanets) et de deux réservoirs (Prôlin - 700 m<sup>3</sup> et Chaledo - 400 m<sup>3</sup>).

Actuellement, les sources (débit global entre 280 et 675 l/min) livrent suffisamment d'eau de bonne qualité (traitée par ultrafiltration et chlorage à certaines périodes de l'année) pour répondre à la consommation moyenne. Les pointes de consommation peuvent être normalement gérées par les apports provenant de la Grande Dixence, mais à un prix élevé (0.50 à 0.60 CHF par m<sup>3</sup>). Depuis 2009, le trop-plein du réseau d'environ 200 l/min est vendu à la commune de Sion en hiver et pendant la nuit. Cela permet de valoriser environ 50'000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an. Les chambres de captage devront sans doute être rénovées. La commune semble disposer d'un potentiel conséquent de sources encore non exploitées à ce jour, il serait judicieux de procéder à la création de nouveaux captages<sup>12</sup>.

Les réservoirs sont en bon état. Il serait possible de récupérer un débit moyen de 70 l/min ou 35'000m<sup>3</sup>/an avec une gestion optimisée des réservoirs.

L'état du réseau d'eau de Salins est moyen et relativement ancien, cependant le réseau est globalement en bon état. Une dizaine de fuites sont réparées chaque année. Il s'agit quasiment exclusivement de fuites faibles

La pose de compteurs dans tous les immeubles de Salins est nécessaire pour la facturation de l'eau potable et de l'assainissement sur la base du principe du pollueur-payeur. Cela permettrait une économie de l'ordre de 20 % de la consommation d'eau. Cela permettrait aussi de résoudre en partie les problèmes de pointe.

A part ce dernier point, la fusion ne poserait pas de problème dans ce domaine.

#### **10.4.3. Egouts - STEP**

Le réseau d'égout de Salins est déjà relié à la STEP intercommunale de Chandoline.

Les 7.8 km d'égout de Salins sont en bon état, il n'y a pas de problème de pente.

Une bonne partie du système séparatif des eaux est également déjà en place et l'étude du PGEE est en cours.

La fusion ne poserait pas de problème dans ce domaine, la réalisation des investissements en cours ou à l'étude n'étant pas remise en cause.

#### **10.4.4. Déchets**

A Salins, la collecte des déchets est effectuée par un concessionnaire (consortium Vallée d'Hérens).

Sion dispose d'une déchetterie et d'un centre de compostage qui seraient également à disposition des habitants de Salins en plus de la déchetterie existante à Salins.

En cas de fusion, le système actuel pourrait être maintenu sans problème ou la collecte des déchets effectuée par la commune de Sion. Il serait souhaitable que les déchets verts ne soient pas transportés de Salins vers la plaine, mais plutôt valorisés sur place.

---

<sup>12</sup> Une étude hydrogéologique est actuellement en cours

## 10.5. FINANCES

### 10.5.1. Impôts et taxes

Le **coefficient d'impôt et le taux d'indexation** des deux communes sont très différents : 1.4 / 120 % à Salins et 1.1 / 170 % à Sion. En cas de fusion, les taux de Sion seraient appliqués à Salins dès 2013. Cela aurait pour conséquence que tous les contribuables verraient leurs impôts communaux baisser d'au moins 30 %. Globalement, cela aurait une influence sur les rentrées fiscales de la commune qui baisseraient d'environ 1 million de francs par rapport au cumul des impôts actuels. Par contre les habitants de Salins devraient payer l'impôt ecclésiastique qui existe à Sion mais pas à Salins. Globalement, cela représente environ 50'000 CHF.

Les systèmes de taxation concernant l'eau potable, l'assainissement des eaux et le traitement des déchets sont également différents. A Sion, les compteurs d'eau permettent de faire une taxation où la consommation effective d'eau entre dans le calcul des taxes pour l'eau et l'évacuation - traitement des eaux usées, ce qui n'est pas le cas à Salins où les taxes sont forfaitaires.

En cas de fusion, les deux systèmes concernant les taxes pourraient être maintenus au départ. Par la suite, les autorités devraient unifier la pratique sur la base du système sédunois, ce qui serait possible à partir du moment où la pose de compteurs d'eau serait réalisée.

Actuellement, la commune de Salins encaisse près de 300'000 CHF de taxes pour l'eau, son épuration et l'enlèvement et le traitement des déchets. Même si une hausse devait intervenir pour les habitants de Salins, celle-ci serait largement en dessous du montant de la baisse des impôts.

### 10.5.2. Aide du canton à la fusion

L'aide du canton à la fusion selon art. 4 de l'ordonnance sur les fusions de commune (Ofus) serait de **1'150'000 CHF**.

Selon art. 4 de l'ordonnance sur les fusions de commune le Conseil d'Etat et/ou le Grand conseil a la compétence d'augmenter ce montant de 1.5 millions au maximum.

Cependant, selon l'article 6 al. 1 de l'Ofus «*Les sommes versées sur la base du décret concernant l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire du 4 septembre 2003 peuvent être déduites en tout ou partie de l'aide accordée à une commune*». Donc tout ou partie du montant de 2 millions accordé par le Grand Conseil à la commune de Salins ? (décision du 10.11.2005) pourrait être déduite du montant de l'aide à la fusion.

### 10.5.3. Santé financière

Actuellement, la situation financière des deux communes est saine et leur niveau d'endettement net est supportable. A la fin de l'année 2010, l'endettement net par habitant était de 4'240 CHF pour Salins et la commune de Sion avait une fortune nette. Au total, cet endettement était de 100 CHF. Si la fusion avait eu lieu à cette date, l'endettement de la commune de Sion aurait donc augmenté de 140 CHF par habitant.

Cependant, des investissements importants sont prévus d'ici à la fin 2012 par la commune de Sion, ce qui fera remonter son niveau d'endettement. Au 31 décembre 2012, celui-ci devrait atteindre environ 21 millions, soit 700 CHF par habitant, ce qui reste faible. Par contre l'endettement net de la commune de Salins devrait être ramené à environ 3.5 millions, soit 3'600 CHF par habitant.

La diminution prévisible des impôts encaissés par l'harmonisation de la fiscalité pour la commune de Salins pose la question de l'éventuelle charge supplémentaire qui devrait être supportée par la nouvelle commune ce qui peut être un point d'«accrochage» pour les habitants de la ville de Sion. L'aide du canton à la fusion et les économies potentielles (autorités, administration, intérêts, cadastre, etc.) devraient permettre de limiter ce risque et d'arriver à une opération «blanche» à moyen terme du point de vue financier. Il faut cependant relever qu'une fusion implique également des coûts et que les économies ne pourront se réaliser qu'à moyen terme, c'est à dire dans un délai de trois à quatre ans.

Même en étant pessimiste, si une perte pour la commune devait tout de même être enregistrée suite à la fusion, chaque tranche de 300'000 CHF ne représenterait que 10 francs par habitant et par année pour les habitants de la commune de Sion, ce qui est à mettre en relation avec les charges actuelles qui sont d'environ 6'000 francs par habitant.

## **10.6. TERRITOIRE ET ECONOMIE**

### **10.6.1. Territoire**

La commune de Sion dispose de 260 hectares encore libres en zone à bâtir. Pour Salins ces surfaces sont de 40 hectares.

La fusion avec Salins augmenterait donc la quantité de terrain pour l'habitat individuel et donc la capacité à accueillir de nouveaux habitants. Même si la situation de Salins sur la rive gauche du Rhône est moins favorable par rapport à la ville en ce qui concerne l'ensoleillement hivernal, la baisse de la fiscalité accroîtrait certainement son attractivité et donc le potentiel d'augmentation de la population.

### **10.6.2. Tourisme**

Concernant l'économie, la fusion des deux communes n'aurait que peu de conséquences, sauf éventuellement dans le tourisme où les communes sont des acteurs importants.

La fusion des communes aurait certainement un effet positif en permettant les synergies entre les deux entités. Elle permettrait surtout d'élargir l'offre disponible «de la plaine à la montagne» et de la mettre en valeur. Salins dispose d'atouts en matière de tourisme par la proximité de stations importantes et l'existence de quelques possibilités de développement touristique dans les hauts de la commune à proximité du départ de la piste de l'Ours. A Sion, le tourisme s'appuie essentiellement sur une histoire séculaire, l'attrait de la vieille ville et de ses monuments (Valère, Tourbillon, etc.).

Des produits complémentaires regroupant attrait de la ville et caractère rural du coteau avec tourisme hivernal pourraient éventuellement être développés.

## **11. CONCLUSIONS**

### **11.1. LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA FUSION**

#### **11.1.1. Pour Salins et Sion**

- La gestion de l'approvisionnement en eau et en électricité ainsi que des secteurs de l'assainissement (eaux usées et gestion des déchets) sera simplifiée et des synergies pourront être développées plus facilement que dans la situation actuelle.
- Les deux bourgeoisies continueront à développer leurs activités propres et à exister indépendamment l'une de l'autre.
- Si la fusion est votée en 2012 par les Assemblées primaires, les deux communes bénéficieront d'une aide financière du canton supérieure à ce qu'elle pourra être par la suite. En effet, les changements de législation en matière de péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes impliqueront une baisse de l'aide financière cantonale en matière de fusion.

#### **11.1.2. Pour Salins**

- Une fiscalité plus attrayante. Le coefficient diminue de 1.4 à 1.1 et l'indexation augmente de 120 % à 170 %.
- Un accès aux infrastructures et aux services d'une ville de 30'000 habitants.
- Un meilleur subventionnement des activités culturelles.
- Une administration aux compétences professionnelles plus élargies, partant mieux à même de résoudre les problèmes communaux toujours plus complexes et aux enjeux parfois importants.
- Le personnel communal de Salins sera intégré, poste pour poste, dans les Services communaux de Sion.

#### **11.1.3. Pour Sion**

- La commune de Sion pourra proposer de nouveaux terrains à bâtir. Cet agrandissement du territoire représente un enjeu important en termes de construction de logements accessibles à différentes couches de la population.
- Du point de vue touristique, la complémentarité des offres de Sion (historique et culturelle) et de Salins (tourisme de randonnée et sports d'hiver) permettra d'élargir l'offre «de la plaine à la montagne». La réserve de terrain constructible à Salins permettra d'augmenter en la diversifiant l'offre pour la construction de nouveaux logements.

## **11.2. LES INCONVENIENTS, RISQUES ET FAIBLESSES A PRENDRE EN COMPTE**

### **11.2.1. Pour Salins**

- Perte de l'identité propre de la commune de Salins, véhiculée notamment par ses armoiries.
- Perte d'autonomie et de pouvoir de décision qui découlent de toute fusion.
- Eventuellement, augmentation des taxes en fonction d'une facturation à la quantité plutôt qu'au forfait comme pratiqué actuellement.

### **11.2.2. Pour Sion**

- Reprise d'un endettement net d'environ 4 millions et péjoration du résultat global du ménage communal d'environ 0.5 million par année.

## 12. ANNEXES

### 12.1. LE PROJET DE FUSION EN QUELQUES DATES

**2006** : demande de la commune de Salins pour entrer dans une démarche de fusion. Cette demande est réitérée en 2011.

**21 juillet 2011** : le Conseil municipal de Sion décide de répondre favorablement à la demande de Salins de fusionner avec Sion.

**26 août 2011** : courrier commun au Conseil d'Etat qui demande la prise en charge des frais de l'étude de fusion, ainsi que le soutien administratif et juridique du canton.

**Septembre 2011** : le bureau SEREC est mandaté pour la réalisation de l'étude de fusion.

**Octobre 2011** : remise du rapport.

**Novembre 2011** : acceptation du rapport par les Conseils municipaux.

**Novembre - décembre 2011** : information aux citoyen-ne-s.

**20 décembre 2011** : consultation du Conseil général de Sion.

**29 janvier 2012** : votation au bulletin secret des deux Assemblées primaires sur la fusion.

**Printemps 2012** : en cas d'acceptation, décision du Grand Conseil.

**Automne 2012** : en cas d'acceptation, élection des autorités communales de la nouvelle commune.

**1<sup>er</sup> Janvier 2013** : en cas d'acceptation, entrée en vigueur de la nouvelle commune.

### 12.2. LISTE DES MEMBRES DU COPIL

Marcel	Maurer	Président de Sion
Nicolas	Rossier	Président de Salins
Grégoire	Dayer	Conseiller municipal de Sion
Jean-Pascal	Fournier	Conseiller municipal de Sion
Philippe	Ducrey	Secrétaire communal de Sion
Christine	Follonier	Secrétaire communale de Salins
Dominique	Bertholet	Chef du Service des Finances de Sion

## 12.3. LISTE DES REGLEMENTS COMMUNAUX

Nomenclature de la commune de Sion	Salins	Sion
<b>1. Administration générale</b>		
Règlement du Conseil général de la Commune municipale de Sion	-	02.12.2008
Règlement sur les bus sédunois	-	20.11.1985
Règlement communal d'organisation	-	17.03.2008
<b>2. Finances et sports</b>		
Règlement communal sur la perception d'un impôt pour le culte	-	14.12.1993
<b>5. Sécurité publique</b>		
Règlement communal de police	14.12.1990	28.10.1996
Règlement sur la location et l'utilisation du domaine public	-	23.03.1972
Règlement communal sur les lotos	-	22.11.1984 26.03.1997
Règlement sur le service des taxis	-	30.05.2000
Règlement communal sur le parage prolongé dans les zones bleues	-	15.03.1994
Règlement communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 28 septembre 1981	22.05.1997	27.05.1981 30.04.1997
<b>6. Travaux publics</b>		
Règlement assainissement urbain		20.06.2006
Règlement et tarifs pour le traitement des eaux usées sur le territoire de la commune de Salins	19.5.1998	-
Règlement et tarifs pour le traitement des ordures sur le territoire de la commune de Salins	19.5.1998	-
<b>7. Edilité</b>		
Règlement de construction et de zones	06.09.2007	21.06.1998
Règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières	14.12.1999	29.05.1990
Règlement sur l'entretien des terres	14.12.1990	-
<b>Environnement</b>		
Règlement communal pour la fondation d'une société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique	-	02.07.1996
Règlement du service des eaux concernant la distribution de l'eau potable, les abonnements et l'utilisation des eaux souterraines	19.05.1998	20.06.2006

Les dates indiquées sont celles de l'approbation par le Conseil général ou par l'Assemblée primaire.

Les règlements des communes peuvent être téléchargés sous les liens :

Salins : <http://www.salins.ch/reglement.htm>

Sion : <http://www.sion.ch/particuliers/aspects-juridiques/r-glements.xhtml>

## 12.4. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES D'INFORMATIONS

### Sources d'information

- Données fournies par les communes
- Sites Internet des communes
- Comptes des communes de 2005 à 2010 (résumés établis par la Section des finances communales du SAIC)
- Rapport technique et financier concernant la demande de fusion, Ville de Sion, 2008 (la mise à jour de ce document est en voie de finalisation)
- Dictionnaire historique de la Suisse
- Annales valaisannes
- Office Fédéral de Statistique - Recensement fédéral de la population de l'an 2000
- Office Fédéral de Statistique - Données ESPOP 1980 à 2009
- Office Fédéral de Statistique - Statistique de la superficie 1979-1985 / 1992-1997 / 2004-2009
- Office Fédéral de Statistique - Recensement des logements et des bâtiments, 1990, 2000 et 2010
- Annuaire statistiques de l'Etat du Valais
- Documents de la mise en consultation de la deuxième étape du projet «Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération, le canton et les communes», novembre 2010
- Avant-projet de loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI), état novembre 2010

### Référence bibliographiques

- Dossier de fusion des communes de Mex et St-Maurice, avril 2011.
- Etude de base pour la fusion des communes d'Yverne, Leysin et Aigle, mars 2010
- Dossier de fusion des communes du Mont-Noble, décembre 2007.
- Ordonnance sur les fusions de communes du 8 juin 2005
- Dossier de fusion des communes d'Anniviers, octobre 2004
- Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004
- Loi sur les communes du 5 février 2004 du canton du Valais
- Finances communales; cadre théorique et cas pratique d'analyse et planification, SEREC, 2000.